

## Deuxième séance, mercredi 12 septembre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

**SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi 2014-DIAF-67: Modification de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles; 2<sup>e</sup> lecture et vote final. – Motion 2018-GC-73 Nicolas Kolly/Pierre Mauron: Modification des articles 10ss LHFR concernant la composition et la nomination du conseil d'administration du HFR (et de l'article 11ss de la LSM pour le conseil d'administration du RFSM); prise en considération. – Projet de décret 2018-DSAS-19: Crédit cadre en vue de la mise en place du dossier électronique du patient dans le canton de Fribourg au sens de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Postulat 2017-GC-184 Bruno Marmier/Sylvie Bonvin-Sansonens: Renforcer les mesures contre le harcèlement sexuel; prise en considération. – Requête 2018-GC-135 de la Commission de justice: Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2018-GC-134; prise en considération. – Motion 2017-GC-189 Bertrand Morel/Christian Ducotterd: Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (art. 128a LPers – contribution FEDE); retrait. – Motion 2017-GC-186 Bruno Marmier/Laurent Dietrich: Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (art. 8 et 9 – exonération des communes); prise en considération. – Elections ordinaires – Clôture de la séance.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: MM. et M<sup>mes</sup> Gabrielle Bourguet, Jean-Pierre Doutaz, Nicolas Repond, André Schneuwly, Julia Senti, Kirthana Wickramasingam et Markus Zosso.

Sans justification: Madeleine Hayoz

MM. Olivier Curty, Maurice Ropraz et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** J'ai une seule communication. Il est bien plus jeune que la Constitution fédérale qui fête également son anniversaire aujourd'hui, 170 ans, mais lui est un tout petit peu plus jeune – je dirais même très jeune – vu qu'il est contemporain avec moi. Je souhaite un bon anniversaire à Laurent Dietrich.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Projet de loi 2014-DIAF-67 Modification de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles<sup>1</sup>

Rapporteur: **Rudolf Herren-Rutschi** (UDCP/SVP, LA)  
Commissaire: **Didier Castella**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

#### Deuxième lecture

**Le Président.** Je vous rappelle qu'en deuxième lecture, la discussion est ouverte non plus article par article, mais chapitre par chapitre. Je vais prendre donc certains articles ensemble. Vous conservez le droit de demander l'ouverture de la discussion sur un ou plusieurs articles. Je vous rappelle qu'hier, la version de la commission (la version bis) a été acceptée dans sa totalité.

ART. 1

ART. 1 À 18

**Le Rapporteur.** Die gestrige erste Lesung hat zu diesem Artikel keine Änderungen vorgeschlagen.

**Le Commissaire.** Confirmation de la première lecture.

> Confirmation de la première lecture.

<sup>1</sup> Entrée en matière et première lecture pp. 2727ss.

## ART. 19

**Le Rapporteur.** Bei diesem Artikel gab in der Kommission nur die Änderung des Wortes «kann» durch «soll» Anlass zur Diskussion. Ansonsten wurde dieser Antrag nicht besprochen. Ich kann daher nicht Stellung nehmen.

**Le Commissaire.** J'ai pris connaissance de l'amendement Savoy, qui part certainement d'un bon sentiment, mais qui n'est pas applicable. En effet, les mesures de compensation d'un défrichement peuvent, aujourd'hui, être prises parfois 20 ou 30 ans plus tard. Il faut savoir qu'aujourd'hui, nous avons une gravière qui est exploitée et qu'on a défini des mesures de compensation à la fin de l'exploitation. Donc, il ne sera bien évidemment pas possible de faire les mesures de compensation dans un délai de 5 ans. J'aimerais dire en sus que la procédure est très rodée et fonctionne. Aujourd'hui, tous les délais sont donnés au moment du défrichement, avec un délai pour la réalisation, que ce soit après l'exploitation ou avant, et que cette liste est transmise à l'Office fédéral de l'environnement, qui en tient le contrôle annuel. Donc, la pratique actuelle est totalement satisfaisante et un délai de 5 ans ne serait tout simplement pas réalisable pour une partie des projets.

**Savoy Philippe (PS/SP, SC).** Je remercie le Commissaire du Gouvernement pour ses explications qui m'ont été confirmées déjà hier par mon collègue Bertrand Gaillard, qui m'a dit effectivement en substance ce qui vient d'être dit maintenant. Raison pour laquelle je retire cet amendement.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Je suis ravie de la décision de notre collègue parce que j'étais aussi contre cet amendement.

> Confirmation de la première lecture.

## ART. 21 À 79A (NOUVEAU)

> Confirmation de la première lecture.

## ART. 2 ET 3

> Confirmation de la première lecture.

## ART. 3

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

## Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 90.

## A voté non:

Kolly Nicolas. Total: 1.

—

**Motion 2018-GC-73 Pierre Mauron/  
Nicolas Kolly  
Modification des articles 10ss LHFR  
concernant la composition et la nomination  
du conseil d'administration du HFR (et  
des art. 11ss de la LSM pour le conseil  
d'administration du RFSM)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Nous traitons ce matin du HFR. C'est un objet qui nous occupe depuis de nombreuses années et qui nous occupera encore longtemps. Pour ma part, je suis content que le Grand Conseil s'occupe de cet objet et l'observe attentivement. Dans cette affaire, il n'est pas utile de chercher qui a commis des fautes, puisque tout le monde en a commis. Le Grand Conseil s'est trompé, le Conseil d'Etat s'est trompé, le conseil d'administration s'est trompé. C'est dans cette salle, en 2011–2012, que le Grand Conseil a voté le nouvel article relatif au conseil d'administration, avec les conséquences qui en découlent. Nous avons la chance de réparer ceci aujourd'hui. Le Conseil d'Etat avait lui-même proposé ce projet de loi, défini son rôle dans le conseil d'administration. Et il ne peut pas, à mon avis, dire en 2017 qu'il a totalement confiance dans la direction puis, une année après, relever ses incompétences crasses. Il aurait fallu lever la tête du guidon plus tôt. Ensuite, le conseil d'administration s'est trompé: il avait des données claires au début pour gérer le HFR comme Fribourg le veut, en très bon élève, à savoir en respectant à la lettre les dispositions fédérales. On a vu que ça ne fonctionnait pas. On ne gère pas un hôpital comme une fiduciaire. Et pire encore, on ne parle pas au Conseil d'Etat et au Grand Conseil comme on parle à des clients privés sur un ton qui frise parfois l'arrogance. Lorsqu'on demande à quelqu'un d'agir dans un sens, il agit, il faut après avoir la décence de reconnaître que la personne s'est trompée et que l'institution ne peut pas fonctionner ainsi. Nous avons la chance aujourd'hui de réparer ceci, d'admettre nos erreurs communes et de faire mieux si possible pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle cette motion a été déposée, pour tenter d'instaurer une gouvernance propre. Nous avons pu le faire avec la BCF lorsqu'elle allait bien. Nous pouvons très bien le faire avec le HFR lorsqu'il va un peu moins bien.

Pour une gouvernance propre, il faut des compétences typiques dans le conseil d'administration, compétences qui, à mon avis, devront être inscrites dans la loi: ainsi le futur conseil d'administration doit comporter des compétences médicales, en informatique médicale, en finances publiques et hospitalières. Il nous faudra des personnes très compétentes pour ce faire. On pourra se battre sur le nombre de conseillers qu'il faudra: cinq personnes, sept personnes? Pour ma part, il faudra en tout cas la présence d'une personne du Gouvernement, non pas un représentant de l'Etat mais un

ou une conseillère d'Etat, qui doit non seulement être présent, mais diriger cette institution. Je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter en commission.

Une fois que nous aurons mis ces compétences pour la gouvernance en ordre, il faudra aussi que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil se déterminent sur le financement des infrastructures. On ne peut pas aujourd'hui attendre du HFR qu'il se positionne sur le futur sans savoir si et combien d'argent le Gouvernement veut investir dans ces nouvelles infrastructures pour l'hôpital. On parle d'un bâtiment à 400 millions. Moi, je serais prêt à dire que la moitié pourrait être financée par le canton. On sait que l'hôpital n'a pas, lui, les ressources pour le faire. Une fois qu'on aura déterminé la volonté du canton et que le Parlement aura approuvé ceci, cela permettra également d'avoir un vote de la population – puisque nous dépasserons de toute façon les 35 millions – pour savoir si elle adhère ou pas à nos idées. L'idée est simple, c'est qu'on ne fait pas le HFR, on ne construit pas le HFR contre le Conseil d'Etat, contre le Grand Conseil et contre la population, mais avec ces entités-là. C'est pour ceci que ces motions doivent être acceptées dans l'ordre. Et un mot encore pour les gens qui pourraient être fâchés de ce saucissonnage, c'est qu'on ne résout pas tous les problèmes en une fois.

La motion Bapst/Wüthrich a eu le mérite de mettre le doigt là où ça fait mal et on a eu des réponses à beaucoup de questions. On ne peut pas maintenant commencer à soigner tout en même temps. On s'occupe d'abord de la tête du HFR, du conseil d'administration, de l'investissement ensuite et, finalement, on viendra avec les autres points: sortie de la LPers, autres mesures, budgets de fonctionnement également. Cela doit venir dans un troisième temps, lorsque les autres points auront été réglés pour ne pas tout mélanger. Il faut redonner confiance maintenant dans cette institution qui a pour but, je vous le rappelle, de soigner la population de ce canton en priorité, en réfléchissant dans l'ordre, en reconnaissant les erreurs et en essayant de faire mieux pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle je vous recommande d'accepter cette motion.

**Wüthrich Peter** (*PLR/FDP, BR*). Cette motion fait sens et va dans la bonne direction. Normal, vu que c'est un quasi copier-coller d'une partie de la motion Bapst/Wüthrich. On ne doit pas mettre la charrue avant les bœufs. Et, parfois, il ne sert à rien de faire la bonne chose au mauvais moment. Il faut commencer par la tête, par la gouvernance. Nous avons maintenant, suite à l'actualité, la possibilité de commencer avec un conseil d'administration au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui aura des tâches stratégiques de vision et, ensuite, il y aura d'autres mesures à prendre. Cette motion, le groupe libéral-radical va l'accepter ou la soutenir dans sa grande majorité. Mais il ne faut pas se leurrer, M. Mauron l'a dit, ce n'est pas avec ça qu'on va résoudre tous les problèmes. Mais au moins c'est le début. On aura au moins résolu un problème, le plus important, et celui qui, chronologiquement, doit être traité en premier.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 23 mai 2018, *BGC* septembre 2018, pp. 3200ss; réponse du Conseil d'Etat le 28 août 2018, *BGC* septembre 2018, pp. 3198ss.

Par rapport à la composition et à la représentation du Conseil d'Etat au sein de ce conseil d'administration, une grande majorité du groupe libéral-radical est pour une représentation de l'exécutif au sein de ce conseil d'administration. Tout le monde parle de dépolitiser le conseil d'administration. C'est un terme qui est trop général. Il faut nuancer entre représentation du législatif et représentation de l'exécutif. Le législatif ne doit pas forcément être présent dans ce conseil d'administration. Tandis que le Conseil d'Etat oui, avec tout ce que l'Etat de Fribourg paie jusqu'à présent pour cet hôpital et paiera à l'avenir, que ce soit pour l'exploitation ou pour les futurs investissements, l'exécutif doit être présent. On souhaiterait que cela soit formulé, de manière ouverte, c'est-à-dire un ou une conseillère d'Etat, sans préciser la Direction à laquelle cette personne appartient. La proposition du Conseil d'Etat qui propose la présence d'un cadre de l'administration avec voix consultative ne nous convient pas.

L'audit financier est à saluer. Et ses recommandations font sens. Mais il est clair, et j'ai constaté dans beaucoup de discussions avec des personnes qui s'occupent de ce dossier mais aussi avec certains d'entre vous que ces recommandations font partie – je parle de l'audit financier – de l'échelon opérationnel, donc absolument rien à voir avec le conseil d'administration, ni avec la vision ou la stratégie. Et je remarque aussi, qu'avec cet audit et ces recommandations, on aurait pu attaquer ce point beaucoup plus vite que le 30 juin de cette année. Alors on salue pour conclure que ce conseil d'administration soit plus petit, soit plus professionnel. Mais le temps presse. Il est urgent: le Conseil d'Etat doit, pour le mois de novembre, faire des propositions: Et je suis un peu pessimiste cette fois par rapport au temps. Il faut vraiment qu'on se bouge et pour cela, j'invite le Conseil d'Etat à faire des propositions au plus vite, nommer aussi la commission pour qu'on puisse démarrer avec cette nouvelle gouvernance le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le groupe libéral-radical soutient cette motion.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Voter sur une motion dont le projet de loi a été mis en consultation cet été, quand bien même le Grand Conseil avait refusé la requête d'urgence fin mai, nous laisse perplexe. Le groupe démocrate-chrétien regrette le morcellement des décisions à prendre en vue du développement futur du HFR. Une approche stratégique, par une révision totale de la loi sur le HFR, aurait dû être entreprise avant de faire des choix spécifiques. Mais le Bureau en a décidé autrement. Dont acte. Il est indéniable que la situation actuelle du HFR n'est pas idéale. Sans remettre la faute sur le HFR, la Direction de la santé et des affaires sociales ou l'Etat de Fribourg, le groupe démocrate-chrétien souhaite que des mesures efficaces puissent être entreprises dans la sérénité, tant sur le plan de la gouvernance que sur le plan du fonctionnement. La politique fribourgeoise fixe des règles qui ne sont pas en adéquation avec les modes de financement fixés sur le plan fédéral. L'hôpital fribourgeois doit s'orienter vers l'avenir, les défis majeurs touchant le marché de la santé. Nous ne pouvons faire fi que les hôpitaux en Suisse sont soumis à

une concurrence croissante. Nous constatons que le système actuel a atteint ses limites.

Le groupe démocrate-chrétien souhaite que l'on donne davantage d'armes au HFR afin qu'il puisse se défendre sur le marché concurrentiel de la santé. Conscients des besoins et des attentes de notre population, nous souhaitons trouver un équilibre entre efficacité médicale et attentes de la population. C'est pourquoi, le groupe démocrate-chrétien est favorable à ce que le canton se donne les moyens de ses ambitions pour le financement des prestations hors LAMal, afin que le HFR ait les coudées franches dans le cadre de la législation fédérale. Une révision totale de la loi sur le HFR nous semble plus importante et urgente que le changement de la gouvernance qui ne va pas fondamentalement changer les choses si les conditions cadres ne sont pas améliorées. Bien piloter un avion est important. Encore faut-il que l'avion ait suffisamment de kérosène pour atteindre sa destination. Nous espérons que le budget à venir accordé au HFR montre qu'un accord a été trouvé, notamment en ce qui concerne les PIG (prestations d'intérêt général), les capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale et, surtout, pour la recherche et l'information. Comme sur le fond, le groupe démocrate-chrétien est majoritairement en accord avec le projet de loi, il va, dans sa majorité, l'accepter, tout en insistant sur le fait qu'il est urgent de réformer la loi d'une manière plus profonde.

**Ganioz Xavier** (PS/SP, FV). J'indique tout d'abord mes liens d'intérêts: membre de l'Union syndicale fribourgeoise, collaborateur du syndicat Unia et collaborateur à temps partiel au sein du CHUV. Le débat que nous menons aujourd'hui sur la composition et la nomination des membres du conseil d'administration du HFR est certes nécessaire et la proposition des collègues Mauron et Kolly se doit d'être soutenue. On peut toutefois se poser la question de savoir si cette proposition de réforme sera suffisante pour permettre au HFR de faire face aux défis qui sont les siens dans le futur. Dans l'immediat, oui, c'est certain, il faut agir sans attendre, apporter les modifications nécessaires pour répondre aux urgences et corriger la gouvernance du HFR, sans en modifier l'organisation de fond en comble. La motion, dans cet esprit, va dans le bon sens. Mais, à terme, n'est-ce pas l'existence même du conseil d'administration qu'il convient de remettre en question? Sur ce point, il serait heureux que la commissaire du Gouvernement puisse nous donner son point de vue. En effet, si le conseil d'administration du HFR est aujourd'hui sous le feu des critiques, c'est certes pour une question de compétences de ses membres, mais c'est aussi sans doute parce que cet organe ne s'est pas révélé le plus adapté pour garantir une gestion responsable aux niveaux opérationnel et budgétaire, ni le plus pertinent pour accomplir son mandat de service public. Pour résoudre sur le long terme la crise importante dans laquelle est plongé le HFR, il convient d'ancrer notre hôpital dans une réelle définition de service public essentiel, au service de la population fribourgeoise. Ceci implique un

renforcement concret de son lien avec l'Etat et une importante limitation des prérogatives du conseil d'administration, voire de décider son abandon. Un modèle de structuration et de gouvernance, comme celui de nos voisins vaudois est intéressant. Le CHUV s'est épargné la lourdeur d'un organe intermédiaire en n'instituant pas de conseil d'administration. La responsabilité de tutelle est directement placée au cœur du pouvoir exécutif et la conduite de l'établissement est assurée par une direction unicéphale, qui doit rendre en tout temps ses comptes au politique. Le CHUV est un hôpital largement plus important que le HFR, avec trois fois plus de salariés, un budget quatre fois supérieur. Il ne connaît pourtant pas de crise financière ni de gouvernance et sa réputation est de portée internationale. Il y a là, c'est certain, un exemple inspirant. Notre Conseil d'Etat partage-t-il cette inspiration ou est-il strictement focalisé sur le maintien des structures actuelles? Je remercie d'ores et déjà M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement de bien vouloir nous éclairer sur cette question pour l'avenir, à long terme, de notre hôpital.

**Schmid Ralph Alexander** (VCG/MLG, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Direktor der Thoraxklinik am Inselspital und fachlich verantwortlich für die Thoraxchirurgie am HFR.

Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt die Motion einstimmig. Die Verkleinerung und die neue professionelle Besetzung des strategischen Gremiums des HFR ist sicher ein wichtiger Schritt, aber nur ein Teilschritt zur Lösung der aktuellen Krise.

Wer die Situation etwas eingehender analysiert, sieht rasch, dass das Versagen seit Jahren auf allen Ebenen stattfand, wie auch Pierre Mauron gesagt hat. Der Staatsrat wollte und konnte sich nicht durchsetzen und seine Kontrollfunktion erfüllen, der Verwaltungsrat hat keine zukunftsfähige Strategie entwickelt und schon gar nicht umgesetzt und die Direktion des HFR rannte ständig den Problemen hinterher, mit entsprechendem Personalverschleiss.

Man muss sich vorstellen, dass das Finanzierungssystem mit dem DRG schon 2007 vom Bund beschlossen wurde. Alle Spitäler hatten Zeit, dies bis 2012 einzuführen. Aktuell sind wieder 6 Jahre vergangen und das HFR hat immer noch Probleme mit der Rechnungsstellung und es bestehen Millionen von Franken an Ausständen wegen nicht fakturierten Leistungen. Es existiert zum Beispiel kein internes finanzielles Führungswerkzeug. Keine Abteilung und keine Klinik hat eine Budgetvorgabe, Dinge, die eigentlich in diesem komplexen Umfeld undenkbar sind und die Führungspersonen im Spital heute täglich beschäftigen. Das sind keine Geheimnisse, sondern offizielle Informationen an die Grossräte vom neuen Präsidenten, Monsieur Devaud, und auch von der Finanzkommission. Auch der Grossrat, dieses Gremium hier, spielt keine glorreiche Rolle in diesem Debakel, da die drei gewählten Verwaltungsräte aus politischen und regionalistischen Gründen gewählt wurden und nicht aufgrund ihrer Fachkompetenz.

Trotz allem: Der Kanton will dieses Spital und alle Ebenen zusammen müssen nun rasch Lösungen unterstützen und erarbeiten, denn lange kann sich der Kanton diesen teuren Spass nicht leisten.

Ich möchte nur noch kurz auf den Kanton St. Gallen hinweisen, der lange als erfolgreiches Netzwerkmodell galt. Dort wird nun akut die Notbremse gezogen und in vier Spitälern werden die Bettenstationen geschlossen, aus Angst vor dem kompletten finanziellen Absturz. Das möchten wir in diesem Kanton verhindern.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen im Gesundheitsbereich: Ich bin Mitglied der kantonalen Gesundheitskommission und Mitgliederrat der CSS-Versicherung.

Ich muss sagen, ich bin etwas enttäuscht. Und ich bin – unsere Fraktionssprecherin hat es gesagt – etwas perplex, dass wir heute über die Gouvernance diskutieren und in diesem Sinne ein Teilproblem regeln, mit dem ich im Übrigen einverstanden bin, wie wir es in unserer Motion ursprünglich auch skizziert haben. Einen Schritt zu machen ist nötig und überfällig. Damit sind wir einverstanden.

Wir müssen aber sehen: Die Probleme liegen bei den Strukturen, die Probleme liegen tiefer und es ist meines Erachtens falsch – und da bin ich nicht der gleichen Meinung wie Kollege Mauron –, dass wir zuerst die Köpfe austauschen müssen, sondern wir müssen zuerst die Strukturen anpassen. Wie wollen Sie Leute für einen Verwaltungsrat motivieren, wenn die nicht wissen, was sie in Zukunft erwartet? Wir müssen dringend das Gesetz zum HFR totalrevidieren, damit die Strukturen, die zu erwarten sind, auch klar sind und damit die Verwaltungsräte dann auch eine vernünftige Strategie definieren können. Das können sie heute nicht tun. Die Strukturen sind dieselben und die Frustration – das werden Sie sehen – wird in einem oder in zwei Jahren dieselbe sein, wenn wir jetzt das Schiff nicht drehen und die Strukturen anpassen. Und das, meine Damen und Herren, ist unsere Aufgabe. Wir sind der Gesetzgeber und wir müssen das Gesetz ändern und anpassen. Das ist dringend erforderlich.

Ich möchte nicht auf die Inhalte eingehen, das hat unsere Fraktionssprecherin bereits getan und es gibt auch andere Voten dazu. Am 1. Januar 2019 will man einen neuen Verwaltungsrat haben, das ist eine Illusion. Ich fordere Sie deshalb im Büro auf, ein Gesetz zu machen, eine Kommission aufzustellen und Leute zu suchen. Im Spital wird man vom Verwaltungsrat her – wir haben ab dem 1. Januar 2019 keinen Präsidenten mehr – eine gewisse Übergangszeit haben. Wir sollten den Leuten jetzt Vorschub geben und ich fordere Sie im Büro auf, unsere Motion in der nächsten Session zu traktandieren, damit wir dann auch über die Gesamtschau diskutieren können und Vorgaben und Richtungen angeben können. Damit können wir etwas an Zeit gewinnen. Wenn wir die Gesetzesrevision erst in einem Jahr diskutieren, haben wir wieder Zeit verloren.

Ich bitte Sie deshalb, in der nächsten Session unsere Motion zu traktandieren.

**Flechtner Olivier** (PS/SP, SE). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Mitglied des Vorstandes der Patientenstelle Westschweiz, Freiburg.

Ich möchte auch auf diesen Aspekt zu sprechen kommen, denn in der Tat war in den letzten Jahren, wenn wir hier im Rat über das HFR diskutiert haben, immer wieder die Kritik laut geworden, dass die Sicht der Patienten hier zu wenig vertreten wurde. Ich denke, das ist eine berechtigte Kritik gewesen.

In der Tat ist es so: Der Einsatz der Ärztinnen, der Ärzte, der Einsatz des Pflegepersonals ist hoch und ich glaube, man darf dem HFR attestieren, dass dieser Einsatz dazu führt, dass die Qualität der Behandlungen bei den Patientinnen und Patienten in aller Regel gut ist. Dies kommt im Übrigen auch bei der Antwort zum Tragen, die ich erhalten habe auf meine Frage bezüglich des Umganges mit den Postoperativinfektionen, für die ich mich an dieser Stelle ganz herzlich bedanken möchte.

Die Qualität der Behandlungen soll und muss auch weiterhin viel stärker im Fokus sein, als es bisher der Fall war. Das Spital Freiburg hat einen Hauptauftrag und zwar, Patienten korrekt zu behandeln. Patienten korrekt zu behandeln, erstreckt sich von der Anmeldung bis zur Entlassung und nicht nur auf einzelne Eingriffe. Dieser Wandel, diese Motion ist ein idealer Zeitpunkt dafür, diesen Aspekt wieder verstärkt in den Fokus zu stellen und diesen Aspekt auch bei der Strategie im Verwaltungsrat stärker zu berücksichtigen.

Ich bedanke mich bereits jetzt bei Ihnen, Frau Staatsrätin, dafür, dass Sie das bei der Detailausführung entsprechend berücksichtigen.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: administrateur du HFR, désigné et élu par le Grand Conseil, membre d'un conseil de fondation depuis 22 ans d'un home pour personnes âgées à Fribourg et, dans la vie professionnelle, j'ai aussi participé à la construction de trois hôpitaux. Suite à une initiative populaire, soutenue par 13 600 citoyens, demandant des hôpitaux proches des citoyens, la présence de trois députés au conseil d'administration, voulue par l'Etat, a respecté la volonté populaire. Les conditions cadres actuelles très strictes de la loi sur le HFR imposent au conseil d'administration de respecter un périmètre législatif très contraignant face à un marché de la santé libéralisé et très concurrentiel dans le domaine hospitalier. Notre défi de députés au sein du conseil d'administration et celui du conseil d'administration en entier réside dans l'équilibre entre la conduite stratégique et une liberté entrepreneuriale d'un hôpital public, multisite de soins aigus et formateur, en particulier avec le futur master.

A notre arrivée en mai 2014, quelques constats: pas de direction financière structurée, une situation déjà difficile dans le

domaine essentiel du codage, une inertie importante face à des réformes pourtant nécessaires, concernant notamment la durée moyenne de séjour, qui peut générer des économies structurelles pouvant être estimées entre 15 et 20 millions. Le HFR public a toujours connu une situation financière délicate, avec un déficit structurel estimé à 50 millions dans le cadre de l'enveloppe financière avant 2012. Et tout ceci a changé avec la mise en place en 2012 d'un nouveau financement des hôpitaux voulu par la Confédération. Situation actuelle, et il faut le savoir: baisse des tarifs DRG, soit moins 16 millions pour le HFR en 2018; baisse des tarifs TARMED décidée l'année passée: moins 10 millions; le financement des PIG (prestations d'intérêt général) a baissé de 10 millions depuis 2013 et la discussion avec le Conseil d'Etat sur le financement de la formation pourrait aussi diminuer de 10 millions. A la fin des mesures structurelles et d'économie (MSE), dès 2017, la LPers génère un surcoût salarial d'environ 10 millions. Donc, chers députés, entre 2017 et 2018, il faut compter entre des charges supplémentaires et une baisse de revenus de 46 millions, pour un chiffre d'affaires de 475 millions. Malgré tout, le conseil d'administration a toujours eu comme objectif d'avoir des exercices équilibrés et bénéficiaires sans toucher au personnel, en vue de financer même partiellement l'investissement du futur hôpital cantonal à Bertigny. Il faut aussi préciser qu'à notre arrivée en 2014, on a constaté une infrastructure hospitalière en partie obsolète. Le conseil d'administration a dû mettre en place un nouveau programme d'investissements de 100 millions pour garantir le niveau des soins, la sécurité et l'accréditation de toutes les cliniques en catégorie A du HFR.

Pour garantir la pérennité du HFR, il faut adapter la loi générale sur le HFR et non pas qu'une petite partie de la loi, comme la gouvernance. Voir global, c'est la solution. Des réformes importantes sont nécessaires. Tout n'a pas été fait juste, je le conviens parfaitement. Et il faut également changer la gouvernance, j'en conçois aussi parfaitement le principe. Mais il faut voir la revue générale de la loi sur le HFR et, dans ce sens, je voterai non à cette motion pour reprendre la discussion générale sur la motion Bapst/Wüthrich.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). J'adopterai bien sûr cette motion parce que je pense qu'elle a un sens aujourd'hui dans la situation où on se trouve. Mais, toutefois, je me rends très bien compte que la modification du conseil d'administration ne va rien changer au fonctionnement. Si vous avez des députés ou bien pas, cela ne changera rien, vous aurez trois personnes de moins autour de la table. Je ne pense pas que les députés soient néfastes à la discussion lors des séances du conseil d'administration. Donc, on arrivera à la même conclusion. Où j'ai de la peine en écoutant M. Mauron, c'est qu'il a envie de modifier la gouvernance, de construire et ensuite de s'attaquer aux réels problèmes. Cela va nous prendre 5 ou 6 ans avant que l'on s'attaque aux problèmes du HFR. Là, je ne comprends pas. Vous connaissez les problèmes. On sait que notre canton est trop petit pour notre

HFR actuel. On a le bilinguisme, on a la décentralisation et on a un manque de spécialistes pour attirer les patients dans notre HFR. Aujourd'hui, vous ne choisissez pas l'hôpital où vous allez vous faire soigner, vous choisissez votre spécialiste qui vous dit d'aller au HFR ou dans une clinique privée. Donc, aujourd'hui, on voit que les patients ne sont plus envoyés au HFR. Et ça c'est un problème. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs répondu à une de mes questions, en disant qu'il y avait une discussion concernant une polyclinique qui pourrait être créée au HFR avec des médecins privés. J'ai envie de dire: «Mais faites, n'attendez pas!». Donc, aujourd'hui, c'est la révision de la loi qui est importante pour faire les changements nécessaires que tout le monde cite dans cette enceinte et qui sont connus du conseil d'administration actuel et qui seront les mêmes pour le prochain conseil d'administration. Alors aujourd'hui, je vous conseille plutôt d'attaquer les problèmes que de faire de la politique partisane.

**Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*). Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais les propos de M. le Député Bapst me font réagir. Il dit qu'il faut d'abord adapter les structures pour que le travail soit fait par le conseil d'administration. C'est exactement l'inverse que nous devons faire. Tout d'abord, il y a la responsabilité du monde politique qui est de définir des objectifs. Il vaut mieux d'ailleurs définir des objectifs réalistes. Ensuite, il y a le travail d'un conseil d'administration, que nous souhaitons plus compétent dans le domaine de la santé que celui d'aujourd'hui, qui devra définir la stratégie pour atteindre ces objectifs. Et, finalement, ce conseil d'administration dira de quelles structures il a besoin et c'est à ce moment-là que nous modifierons la loi en fonction de la stratégie retenue. Faire l'inverse, c'est mettre la charrue avant les bœufs, comme cela a déjà été dit. Je soutiendrai bien évidemment cette motion et je vous invite à en faire de même.

**Schumacher Jean-Daniel** (*PLR/FDP, FV*). Je suis absolument d'accord avec la plupart des intervenants. J'aurais deux questions en fait à M<sup>me</sup> la Commissaire. Tout d'abord, nous savons que le HFR est un hôpital de droit privé. Nous savons que le Conseil d'Etat et que l'Etat fournissent naturellement des montants, notamment pour les prestations hospitalières, mais le Conseil d'Etat achète aussi des prestations au HFR et lui donne des mandats de prestations. Si on veut, le Conseil d'Etat est dans la position de l'acheteur. Et je voulais savoir de M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, lorsqu'on se trouve de l'autre côté, que l'on est en même temps acheteur et fournisseur de prestations, comment se sent-on lorsqu'on doit négocier les prix? La deuxième question concerne les négociations tarifaires (DRG, TARMED), où le Conseil d'Etat a une importance triviale, puisque c'est lui qui est en fait le juge. Alors comment se sent-on lorsqu'on doit défendre le point du HFR et puis on est en même temps dans le business, comme membre du conseil d'administration et, autrefois, présidente du conseil d'administration. Ceci non pas pour faire des critiques, mais pour un tout petit peu éclairer la façon dont nous pourrions peut-être élaborer dans le futur le nouveau conseil d'administration.

**Dafflon Hubert** (*PDC/CVP, SC*). Le 30 août dernier, nous avons eu une opportunité immense de rencontrer la direction du HFR et le conseil d'administration à l'hôpital, ici à Fribourg. Nous étions 22 députés à participer à cette rencontre. C'est un domaine que je connais moins. J'ai été impressionné par l'attitude générale de cette direction, du conseil d'administration, par rapport à la situation, une analyse très objective, profil bas quant à la situation actuelle du HFR, mais aussi une vision à plus long terme. C'était hautement intéressant. De toute évidence, cet hôpital rencontre des difficultés importantes au niveau financier et il cherche et trouve déjà des solutions. Un facteur déterminant, par exemple, lorsqu'on compare la moyenne des coûts à Fribourg par rapport au reste de la Suisse, c'est la durée du séjour hospitalier qui est sensiblement plus élevée à Fribourg que dans d'autres cantons. Il peut y avoir différentes raisons. C'est tout de même étonnant avec une population relativement jeune. Ils ont pris le taureau par les cornes et il y a une réduction déjà substantielle de cette moyenne journalière au HFR, qui fera que les coûts vont sensiblement diminuer. Il y a d'autres choses qu'on leur demande: le multisite, le bilinguisme, beaucoup de conditions cadres qui coûtent et que nous devons aussi assumer. J'ai eu la ferme conviction, mais je savais déjà que nous avions un très bon hôpital, à qui il faut cependant laisser les coudées franches pour le futur. Il est en concurrence avec des cliniques, chez nous et ailleurs, avec d'autres grands hôpitaux sur Vaud et Berne et c'est là qu'on doit faire le maximum pour soutenir cet hôpital tous ensemble. C'est hautement important. Ce que je veux dire par là, cette motion aujourd'hui urgente, bien sûr je vais voter oui, parce que je n'ai pas le choix. Mais c'est un leurre de croire qu'on aura solutionné le problème en votant oui et en laissant traîner les choses. Je demande à vous et au Conseil d'Etat de mettre le plus vite possible la révision totale de la loi sur le monde hospitalier sur les rails, afin qu'on ait un vrai débat politique et que cela tienne sur le long terme. Sinon, dire oui simplement à cette motion qui demande une nouvelle gouvernance, puis attendre l'agrandissement de l'hôpital, c'est faux. On n'attend pas plus tard. On doit traiter les choses d'une façon symétrique et parallèle et dans les plus brefs délais.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). La motion déposée avec mon collègue Mauron au mois de mai a déjà été passablement discutée lors de la prise en considération de son urgence. Je remercie d'ailleurs le Conseil d'Etat d'avoir appliqué de facto l'urgence à cette motion. Cette prise de conscience, bien que tardive, est à saluer. La situation difficile du HFR est connue. Nous en avons suffisamment parlé. Cette motion a été déposée, cela a été dit, je le répète, afin de prioriser les décisions à prendre. Selon nous, la première décision à prendre est de renouveler le conseil d'administration du HFR, qui a failli. Chère collègue Meyer Loetscher, si vous me permettez de reprendre votre intéressante parabole, on ne fait pas redécoller un avion avec les mêmes pilotes qui viennent de faire crasher le précédent avion qu'on leur avait confié. A ce sujet, le rapport de l'Inspection des finances, qui est sorti dans

l'intervalle le 26 juin 2018, est éloquent. Et nous avons bien fait d'attendre les résultats de ce rapport avant de prendre des décisions qui auraient mis le feu au HFR. Cher collègue Mauron, vous avez dit que les décisions ne doivent pas être prises contre, mais avec le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et les citoyens, permettez-moi de rajouter: surtout avec le personnel de soins du HFR. Les décisions, qu'on nous demandait de prendre au mois de mai, alors même que les rapports de l'Inspection des finances n'étaient pas connus, étaient contre ce personnel de soins. Les décisions doivent être prises avec et aussi pour eux. Ce rapport confirme qu'il y a lieu prioritairement aujourd'hui d'améliorer la gouvernance du HFR, afin qu'il se dote, début de l'année prochaine, d'un nouveau conseil d'administration, capable de faire face aux nouveaux défis. En second lieu, d'après nous, il y a lieu de déterminer le financement des infrastructures et, enfin, en dernier lieu et pour autant que ce soit nécessaire, ce qui n'est pas le cas, de traiter la question du maintien du personnel soignant dans la LPers. Quand vous nous reprochez de scinder les choses, quand vous parlez de problèmes qui pourront être traités dans 5 ans, je rappelle que les trois propositions de la motion Bapst/Wüthrich sont la gouvernance, le financement et la question du maintien du personnel soignant. Alors ayez le courage de mettre ça sur le tapis. Prenez peut-être contact avec le Conseil d'Etat, où vous avez beaucoup de représentants. Le Conseil d'Etat a toutes les compétences aujourd'hui pour modifier l'ordonnance sur les salaires de l'Etat. Si vraiment le personnel soignant du HFR est trop payé, demandez donc au Conseil d'Etat qui vous représente de changer ces grilles salariales. Ce sera d'autant plus simple car il n'y aura pas référendum. Mais, bien sûr, c'est plus facile de tancer le Grand Conseil et de lui faire faire le sale travail. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, il est exclu aujourd'hui de sortir le personnel soignant de la LPers. Ce serait une mauvaise décision. Cela irait totalement dans le mauvais sens.

Les modalités de la révision de la loi sur le HFR, car c'est cela qu'on demande par rapport à la gouvernance, pourront être traitées dans le projet mis en consultation. Je crois qu'il y a de bonnes propositions et une à deux questions politiques importantes qui devront être tranchées par notre Parlement, notamment la présence d'un conseiller d'Etat au sein du conseil d'administration respectivement à sa présidence. Ces décisions pourront être prises au mois d'octobre ou de novembre pour entrer en vigueur rapidement. Ensuite, nous pourrons traiter les autres points. Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera à l'unanimité cette motion. Je vous remercie d'en faire de même.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Je souscris totalement à ce qui a été dit par tous les préopinants, notamment par le co-motionnaire Nicolas Kolly. Deux précisions en faveur de MM. Bapst et Ducotterd. L'idée de ces motions, signées par plusieurs partis, c'est comme lorsque nous avons dû régler la question du personnel des préfectures. Il n'y a justement aucun côté partisan. Nous voulons une décision unanime du Grand Conseil

en faveur du HFR, pour aller tous dans le même sens. Une décision à une ou deux voix de majorité pour des problèmes comme ceci, ça n'est pas admissible pour nous. La décision de reporter la motion Bapst/Wüthrich est un vote du Bureau. Et si le Grand Conseil devait voter aujourd'hui sur le report de la motion Bapst/Wüthrich, elle serait également reportée. Il faut juste se soumettre à la décision.

Maintenant, pour la suite, nous attendons une motion justement Bonvin-Sansonens/Wüthrich sur le financement, puis ensuite d'autres éléments sur le fonctionnement. Si la motion Bapst/Wüthrich, telle qu'elle est présentée, était soumise au vote aujourd'hui, elle serait simplement refusée. Alors le Grand Conseil ne peut pas refuser tout ce qu'il y a dans votre motion et venir par après accepter par briques et morceaux l'un ou l'autre point. C'est pour une raison de cohésion et de logique que nous avons fractionné ces éléments-là. Et d'ailleurs, il y avait même le chef du groupe démocrate-chrétien qui nous proposait au début d'attendre. Nous ne l'avons pas écouté au tout début, en mai et en juin. Nous corrigeons ceci maintenant, dans l'espoir simplement de faire mieux. Nous voulons résoudre les problèmes du HFR et non pas en ajouter, ce que le rejet de cette motion imposerait.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je vous remercie pour les débats très constructifs. Je crois que nous partageons toutes et tous le souhait de pouvoir défendre un hôpital fribourgeois fort, qui puisse se positionner entre l'Inselspital et le CHUV. Un hôpital fribourgeois qui puisse répondre aux besoins de la population et j'aimerais rappeler ce que le député Flechtner a relevé et que d'autres ont relevé également: si nous avons effectivement un problème financier au HFR, nous n'avons pas de problème dans la qualité des soins, la prise en charge des Fribourgeois et Fribourgeoises se faisant dans des conditions optimales avec du personnel motivé, compétent, professionnel et engagé.

Le Conseil d'Etat partage l'avis des motionnaires Mauron et Kolly quant à la modification de la loi sur la composition du conseil d'administration. Il avait déjà d'ailleurs répondu dans ce sens à la motion Bapst/Wüthrich, et le Conseil d'Etat a déjà mis en juin dernier un projet de loi en consultation. Ce projet de loi sera adopté par le Conseil d'Etat lors d'une toute prochaine séance. Une demande de nomination anticipée de la commission a été déposée auprès du Bureau. Je pars donc du principe que cette commission pourra être nommée durant cette session, qu'une date pourra être fixée très rapidement et que le Grand Conseil pourra mener les débats sur ces modifications lors de sa session de novembre. Ensuite, il appartiendra, en fonction des choix qui seront faits par le Grand Conseil, de mettre sur pied très rapidement le comité de sélection pour pouvoir avancer au plus vite avec ce dossier. Je ne vais pas revenir sur la motion proprement dite et la composition de la gouvernance.



Je crois que sur des choix politiques qui devront être faits quant à la présence ou non d'un membre du Conseil d'Etat, des discussions se feront dans le cadre du projet de loi et la décision appartiendra au Grand Conseil. Je ne reviens pas non plus sur la question du report de la motion Bapst/Wüthrich. C'est votre décision. Néanmoins, peut-être deux éléments: le Conseil d'Etat a déjà répondu dans la motion Bapst/Wüthrich qu'il entrerait en matière sur la question d'une possibilité de financement. Je pense qu'il est extrêmement important que l'hôpital fribourgeois puisse démarrer le plus rapidement possible la construction d'un nouveau bâtiment. Cela appartient aussi à un effet d'efficience qui est recherché dans le fonctionnement de l'hôpital fribourgeois, mais c'est une question qu'on pourra débattre plus tard. L'hôpital fribourgeois a eu des difficultés financières. En réponse à ce que M. Schoenenweid a évoqué tout à l'heure, j'aimerais quand même rappeler que, jusqu'en 2015, il n'y avait pas de difficulté financière dans les comptes et que c'est depuis 2016 qu'on voit une aggravation des comptes.

Ce qu'il faut maintenant, en plus d'un conseil d'administration modifié et composé de compétences professionnelles qui puissent reprendre ce dossier, c'est que ce conseil d'administration puisse définir une stratégie claire. Et là, c'est extrêmement important. Force est de constater qu'aujourd'hui, on fait certainement encore trop tout partout. Des réflexions doivent être menées sur les missions de chaque site, en fonction des besoins de la population. Et ce travail-là doit être revu en fonction de la stratégie que le conseil d'administration a définie. Vous vous rappelez *Stratego* en 2012, ensuite il y a eu le deuxième projet. Je pense qu'il est vraiment important qu'on puisse aujourd'hui clarifier cette stratégie. Il y a des modifications à prendre en compte dans cette stratégie, pour davantage positionner le HFR.

Ensuite, la question des finances. Le coût de production des prestations à l'hôpital fribourgeois est trop cher. Il est parmi les coûts de production les plus chers de Suisse. Donc, on doit absolument prendre des mesures qui permettent de réduire le coût. Et cela n'a pas à voir seulement avec ce que l'Etat paie pour les prestations d'intérêt général et autres prestations, cela a aussi à voir avec une meilleure gestion financière de l'hôpital fribourgeois et avec la durée de séjour. Certes, des efforts ont été faits depuis que M. Devaud a repris la direction. Ces efforts doivent être poursuivis. Je rappelle que là, il y a un potentiel d'amélioration extrêmement important. On doit aussi améliorer l'efficience de cet hôpital, faute de quoi on va aller dans le mur puisque les DRG, M. le Député Schnoenenweid l'a relevé, ne font que descendre. Mais on reste, en comparaison avec les autres cantons, trop haut. Et les assureurs nous ont déjà annoncé que ces DRG allaient encore continuer de descendre. Il n'y a qu'à voir Helsana qui vient de sortir ces bases de discussion pour 2019 à moins de 9500 francs par DRG. Donc, on est effectivement placé dans un système concurrentiel, où nous devons sans cesse améliorer l'efficience de l'hôpital fribourgeois.

En ce qui concerne la question des recommandations de l'Inspection des finances, M. le Député Wüthrich a dit que ces recommandations relevaient du niveau opérationnel. Ce n'est pas vrai pour toutes les recommandations. Les travaux qui ont été menés par l'Inspection des finances débouchent sur un important potentiel d'amélioration dans les domaines audités. Si ces recommandations doivent permettre au HFR de gérer ses finances conformément aux besoins d'un établissement de cette importance, elles doivent également donner la possibilité à l'Etat d'avoir une vision claire quant à l'utilisation et au bien-fondé des montants octroyés par l'Etat. Je vous rappelle quand même, Mesdames et Messieurs, qu'au budget 2018, ce sont plus de 165 millions que l'Etat verse tant pour l'achat des prestations que pour les PIG et autres prestations. S'agissant du montant concernant les PIG et autres prestations, payées par l'Etat: si on fait une comparaison avec les autres cantons, on voit que le canton de Fribourg paie avec ces 60 millions normalement les prestations qu'il demande à l'hôpital fribourgeois. S'agissant des financements des PIG formation, ce montant doit encore être précisé, suite à une analyse qui a été demandée par le HFR. Mais si le financement des PIG formation & recherche est estimé à un montant supérieur à l'enveloppe actuelle, le financement global donné à l'hôpital fribourgeois ne va pas être modifié, puisque ce serait un transfert du financement transitoire qu'on paie, aujourd'hui, vers les prestations demandées par l'hôpital fribourgeois.

La question du multisite: on attend une étude qui va tomber normalement d'ici la fin de ce mois pour reprendre cette analyse et voir si effectivement il y a un maintien de prestations pour raison de politique régionale.

La question des surcoûts salariaux: l'Etat finance ces surcoûts à hauteur du montant qui a été calculé, à savoir le montant par rapport aux autres hôpitaux suisses, puisque l'hôpital fribourgeois a demandé une analyse *perinnova* qui a été réactualisée en 2017. Donc, ce surcoût identifié par rapport à la moyenne des autres hôpitaux en 2017 est payé dans ces prestations d'intérêt général. Maintenant, il n'en demeure pas moins que l'hôpital fribourgeois, je l'ai dit, est face à des difficultés financières. Donc, il aura besoin d'une aide supplémentaire de l'Etat, pour lui permettre de prendre les mesures nécessaires pour arriver à une meilleure efficience ces prochaines années. On m'a demandé mon avis sur le système vaudois. Le Conseil d'Etat a discuté de différents modèles. Il a répondu qu'il souhaitait le maintien d'un établissement autonome de droit public.

M. Schmid a parlé des différentes recommandations. Je crois pouvoir rassurer le Grand Conseil en disant qu'aujourd'hui, avec le nouveau directeur, ces questions ont été prises sérieusement en main, que toutes ces réflexions sont menées et que ce travail est en train d'être fait, comme d'ailleurs la question de la diminution de la durée de séjour. Il y a une feuille de route qui a été présentée par l'hôpital fribourgeois au conseil

d'administration ainsi qu'au Conseil d'Etat pour planifier les différentes étapes qui doivent être faites justement pour arriver à une meilleure efficacité. La réponse au problème du HFR n'est pas uniquement une modification de la gouvernance. Je crois que c'est un ensemble de mesures qui doivent être mises en place et qui sont, comme je viens de le dire, déjà en train d'être mises en place.

M. Schumacher a posé la question de savoir comment, si je résume, on peut être juge et partie. Premièrement, dire que je me récusé lorsqu'il y a les discussions sur le tarif au conseil d'administration parce qu'effectivement, je ne peux pas, d'un côté, participer à la partie de la séance du conseil d'administration qui valide ou qui refuse des tarifs négociés par les fournisseurs de prestations avec les assurances et, de l'autre côté, devoir contrôler l'efficacité et l'économicité de ces prestations-là par rapport à la décision que le Conseil d'Etat doit prendre pour valider ou non l'accord qui a été trouvé entre les fournisseurs et les assureurs, mais aussi prendre une décision lorsqu'il y a un échec de négociations. Donc, là les choses sont très claires. Je peux faire ce travail très honnêtement.

En ce qui concerne les PIG et autres prestations, on s'appuie sur la comptabilité analytique. Donc, c'est une réflexion qui s'appuie sur les chiffres. Mais encore faut-il que cette comptabilité analytique soit correctement effectuée et qu'on puisse vraiment s'appuyer sur ces chiffres. Et ce sont des discussions que nous avons, que mes services ont avec les services financiers de l'hôpital fribourgeois pour trouver les bons financements des prestations et lorsque l'Etat confie un mandat à l'hôpital fribourgeois, là aussi il y a des discussions d'abord pour savoir si l'hôpital fribourgeois peut prendre ce mandat et pour voir à quel prix il doit être rémunéré. Mais évidemment, c'est aussi extrêmement important que la comptabilité analytique soit juste et cohérente. On ne peut évidemment pas accepter que, sur une prestation qu'on a confiée à l'hôpital fribourgeois, on ait des coûts d'overhead à plus de 37%. Donc, ce sont toutes les discussions que nous avons eues avec l'hôpital fribourgeois, d'où le refus d'accepter certaines augmentations d'autres prestations au vu de ces problématiques, notamment cette question d'overhead. La démarche de l'Inspection des finances sur la qualité de la comptabilité analytique est quelque chose d'extrêmement important et, là aussi, les travaux sont maintenant en cours. L'hôpital fribourgeois présente un calendrier de suivi de ces recommandations. Sur les 72 recommandations, il y a 40 recommandations qui pourront sans autre être appliquées. Pour 32 recommandations, il y a des discussions avec l'Inspection des finances pour clarifier un certain nombre de demandes. Mais là aussi, les travaux sont en route et le suivi sera effectué par l'Inspection des finances et ma Direction.

Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est avec ces remarques que je vous demande d'accepter cette motion pour modifier la gouvernance et nous viendrons tout prochainement avec le pro-

jet de loi, sur lequel vous aurez l'occasion de vous prononcer devant le Grand Conseil.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 95 voix contre 1. Il y a 5 abstentions.
- > Cet objet est renvoyé au Conseil d'Etat pour élaboration d'un projet d'acte dans le délai d'une année.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 95.*

*A voté non:*

Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bündel Daniel (SE,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP). *Total: 5.*

## Projet de décret 2018-DSAS-19 Crédit cadre en vue de la mise en place du dossier électronique du patient dans le canton de Fribourg au sens de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient<sup>1</sup>

Rapporteure: **Anne Meyer Loetscher** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, Directrice de la santé et des affaires sociales.

### Entrée en matière

**La Rapporteuse.** La commission parlementaire s'est réunie le lundi 25 août 2018. Au nom de la commission je tiens à remercier M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement et les collaborateurs et collaboratrices présents de la Direction de la santé et des affaires sociales qui ont répondu de manière très approfondie aux remarques et aux questions des membres de la commission. La qualité de la présentation et les clarifications qui ont été apportées nous ont permis de comprendre le contexte et les enjeux de ce décret.

Le projet soumis à l'examen de la commission donne suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP), laquelle impose aux institutions concernées un délai de trois ans pour les hôpitaux et respectivement de cinq ans pour les maisons de naissances et les EMS pour adhérer à une communauté de référence.

Qu'est-ce que le DEP? La solution consiste en un dossier électronique du patient où les informations considérées comme pertinentes seront déposées sur la plateforme et seront à disposition pour les autres professionnels. Ce dossier doit être mis en place par une communauté certifiée. La continuité des soins et la coordination entre les différents acteurs représentent des défis importants dans le domaine de la santé. Le DEP fournit à ces acteurs un outil de collaboration et de coordination. L'objectif est de pouvoir intégrer à terme tous les professionnels, toutes les institutions et tous les citoyens. Actuellement tous les acteurs du système de santé sont informatisés mais ils ne fonctionnent pas encore en réseau. Les membres de la commission ont regretté qu'il n'y ait pas de caractère obligatoire à l'affiliation dans le domaine ambulatoire. Le patient sera libre d'ouvrir ou non un dossier, pourra choisir à qui il donne accès et il pourra choisir son interface. Il pourra ainsi par exemple exclure l'accès aux consultations psychiatriques à d'autres professionnels de la santé. Concernant le financement, le projet de décret porte sur un crédit cadre pour la mise en place au niveau cantonal du dossier électronique du patient, à ne pas confondre avec le dossier «patient de l'institution». Le décret porte sur le financement de l'infrastructure technique et organisationnelle jusqu'en 2022. Ensuite la prestation sera à la charge des prestataires de soins. Le montant global de la contribution cantonale sera

de 5 153 044 frs, montant dont il faudra déduire une contribution fédérale de 740 000 frs. Le montant couvrira les frais de licence, l'exploitation, la maintenance et l'évolution de l'application. Le système sera gratuit pour les patients mais financé par les prestataires. Les membres de la commission ont émis des soucis quant à l'arrêt du financement en 2022 et attendent la proposition du Conseil d'Etat courant 2019 qui règlera le financement au-delà de ce délai.

Il est important de souligner l'importance de la sécurité informatique, de la protection des données et du consentement explicite du patient. La commission est aussi soucieuse que le numéro AVS soit le numéro de référence et que la protection des données soit assurée particulièrement en lien avec les assureurs. Pour ce qui est de la communauté de référence, le choix du comité de pilotage du projet s'est porté sur une adhésion à la communauté cara, laquelle réunit les cantons de Genève, Jura, Valais et Vaud. Cette solution permettra notamment la mise en commun des infrastructures techniques. La certification étant très onéreuse, il serait encore plus cher de partir seul. L'expérience acquise de la communauté cara a été déterminante dans son choix. Les cantons ont l'habitude de travailler avec les DEP et maîtrisent les processus métiers. En plus, aucun coût d'entrée dans le processus ne sera demandé au canton de Fribourg. Ce ne sont pas les cantons qui vont créer la plateforme. Ils se mettent ensemble pour s'assurer que le prestataire fournisse le bon système. Les prestataires comme La Poste ou Swisscom ont des compétences dans les différentes langues, ce qui assure un système bilingue. Il s'agit d'un projet d'avenir auquel le canton ne peut échapper.

C'est avec ces remarques que la commission vous invite à entrer en matière sur ce projet.

—

### Election ordinaire Un membre du conseil de la HES-SO//FR

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Es geht um eine Ersatzwahl in die Interparlamentarische Kontrollkommission für die Westschweizer Fachhochschule, IKP HES-SO.

Gestützt auf das freiburgische Gesetz über die interkantonalen Verträge werden die Mitglieder des Grossen Rates, die in die interkantonalen Vertragsorgane delegiert werden, vom Grossen Rat auf Stellungnahme der auswärtigen Kommission hin gewählt. Mindestens zwei Mitglieder jeder Delegation müssen der auswärtigen Kommission angehören. Nicolas Pasquier, der zur Wahl vorgeschlagen ist, gehört der Kommission für auswärtige Angelegenheiten an.

Als Vizepräsidentin dieser Kommission kann ich mitteilen, dass ebendiese Kommission mit der Kandidatur von Nicolas Pasquier in die IKP HES-SO einverstanden ist.

—

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 3078ss.

## Projet de décret 2018-DSAS-19

### Entrée en matière (suite)

**La Commissaire.** Les enjeux de la mise en place d'un DEP sont effectivement nombreux et importants. Ce dossier contiendra les informations nécessaires à la suite d'un traitement du patient, des informations provenant des différents professionnels de la santé impliqués dans une prise en charge commune. Il s'agit d'améliorer l'efficacité de la prise en charge des patients, notamment des personnes qui souffrent de maladies chroniques dont les besoins de coordination et en continuité des soins sont majeurs. C'est aussi une réelle possibilité pour les patients de se réapproprier une information médicale qui les concerne et la possibilité de devenir acteur de leur propre santé.

Comme un certain nombre de cantons, et notamment les cantons romands, le projet fribourgeois prévoit que le canton participe sur le plan organisationnel et financier à la mise en place d'une communauté pouvant accueillir les patients ainsi que les institutions et les professionnels de la santé. Nous souhaitons que ce projet intègre non seulement les établissements stationnaires qui ont l'obligation légale d'ouvrir un DEP, c'est-à-dire les hôpitaux, les EMS et les maisons de naissances, mais également tous les différents prestataires ambulatoires, soit les services d'aide et de soins à domicile, les médecins et les pharmaciens. Notre objectif est vraiment d'intégrer tous les acteurs de la santé.

A relever que la plateforme sera évidemment bilingue et que nous allons mettre en place une stratégie de communication pour inviter un maximum de Fribourgeois et Fribourgeoises à ouvrir un dossier électronique patient, puisque le patient reste libre évidemment d'ouvrir ce dossier, mais en tout cas qu'il puisse avoir l'information qu'il peut ouvrir un tel dossier. Afin de bénéficier des aides de la Confédération, vous avez vu que c'est un montant de 740 000 frs que nous attendons de la Confédération. Le Conseil d'Etat a déjà déclaré son intention d'adhérer à l'association cara et à participer à son financement en vue de la mise en œuvre de cette plateforme DEP, sous réserve évidemment de l'adoption de ce présent décret par le Grand Conseil. Le rôle et le soutien de l'Etat sont très importants dans la phase initiale d'élaboration et mise en place de la plateforme, mais à l'issue de cette période, soit dès 2023, le financement des coûts d'exploitation de la plateforme sera à charge des prestataires de soins, étant entendu qu'à terme l'outil de coordination et de collaboration que sera la plateforme DEP apportera un réel bénéfice aux professionnels de la santé. A relever aussi qu'il y a actuellement des discussions au niveau fédéral qui pourraient conditionner certains remboursements de prestations au fait que les médecins aient adhéré aux plateformes de DEP.

L'aspect quant à toutes ces questions sera réglé dans le cadre de la loi d'application cantonale de la loi fédérale, sur laquelle

des réflexions sont en cours. Nous allons vous présenter un projet de loi dans le courant 2019. Cette loi intégrera notamment encore des éléments, tels que l'utilisation du numéro AVS, l'accès aux registres cantonaux du contrôle de l'habitant ainsi que l'accès aux registres cantonaux et fédéraux des professionnels de la santé.

C'est avec ces remarques, Mesdames et Messieurs, que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de décret.

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 29 août pour l'examen de ce décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la mise en place du dossier électronique du patient. A l'unanimité des membres présents, notre commission vous recommande sous l'angle financier d'accepter cette dépense nette de 4 413 044 frs, après subvention fédérale de 740 000 frs.

**Schoenenweid André (PDC/CVP, FV).** Mon lien d'intérêt: je suis membre du conseil d'administration du HFR et je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

La transition numérique touche déjà depuis quelques années le domaine des acteurs de la santé. Les hôpitaux et les homes ont développé de nombreux systèmes d'informations cliniques et patients. Dans cette évolution, en vue du renforcement possible de la qualité des soins, la mise en place du dossier électronique du patient est une conséquence évidente et logique. Néanmoins la maîtrise et le partage de ces informations médicales et personnelles imposent une sécurisation prioritaire des données et une correcte utilisation à venir par les acteurs de la santé. La loi fédérale LDEP impose aux hôpitaux et aux homes de s'affilier à une communauté d'acteurs de la santé dans ce contexte. L'Etat de Fribourg dans son rôle de coordinateur étatique et de propriétaire d'un hôpital, du HFR, va piloter le projet et gérer la mise en place de ce dossier électronique du patient.

Le groupe démocrate-chrétien partage les choix actuels de la communauté cara et soutiendra le crédit demandé, pourtant très élevé. Cet investissement important pour ce projet d'information de la santé exige aussi une rigueur de gestion de la part de la DSAS dans la participation future des multiples acteurs prévus au niveau cantonal.

Le groupe trouve que le message reste incomplet et très évasif sur les participations futures après la fin du soutien financier de l'Etat. Des charges de fonctionnement élevées certainement de la communauté cara vont perdurer, malgré le retrait de l'Etat. Dès lors les acteurs de la santé qui doivent obligatoirement s'affilier, par exemple les hôpitaux et le HFR en particulier, vont devoir prendre à leur charge des sommes élevées et peut-être excessives et souvent non reconnues par les tarifs qui, comme on l'a vu précédemment, baissent continuellement. Le HFR devrait par exemple prendre à sa charge des montants estimés entre 1 à 1,5 million. Cela semble exagéré dans le contexte actuel d'économie recherchée dans la santé.

Le groupe démocrate-chrétien se permet de vous poser quelques questions. Pour quelle raison ces informations ne figurent pas clairement dans le message discuté actuellement? Est-ce que vous pouvez aussi nous donner des informations plus détaillées sur l'implication et les futures participations des hôpitaux et des homes, voire d'autres acteurs de la santé dans le financement futur de ce projet? Merci pour vos réponses.

**Pythoud-Gaillard Chantal** (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis employée au HFR.

Dans le cadre du club santé-social j'ai pu assister à une présentation tout à fait convaincante du projet DEP par le Service de la santé publique, plus précisément par sa cheffe de projet, M<sup>me</sup> Sengler. Nos patients sont dans une situation paradoxale: ils bénéficient d'une médecine de pointe mais sont malheureusement victimes d'une transmission des informations obsolète. Les lettres, les fax, les ordonnances rédigées à la main sont encore utilisés. Certaines informations importantes ne sont pas disponibles, d'autres sont incomplètes ou arrivent trop tard. Avec le dossier électronique du patient l'échange de documents médicaux sera plus simple, plus rapide et plus sûr.

Comme la loi fédérale du DEP prévoit que les hôpitaux et les cliniques ont l'obligation de s'affilier à un système DEP, et les maisons de naissances et les EMS d'ici avril 2022, il est indispensable de mettre en place une plateforme de partage dont la perspective est d'intégrer tous les professionnels de la santé et leurs institutions, ainsi que tous les citoyens.

Vu la complexité et le coût de ce projet, nous saluons l'implication du Conseil d'Etat dans une réflexion commune avec les cantons de Suisse occidentale et la création d'une communauté intercantonale de référence, ce qui permettra une synergie en termes de qualité, de coûts et de mutualisation des ressources.

L'un des enjeux de la création du DEP est la problématique de la confidentialité des données. Le patient devra donner son accord pour leur transmission. Il peut choisir ce qu'il veut transmettre et à qui, c'est une très bonne chose. Nous insistons sur le fait que le Conseil d'Etat s'engage à prendre toutes les mesures afin de garantir la confidentialité, notamment vis-à-vis des assureurs.

C'est avec ces remarques qu'au nom du groupe socialiste je vous invite à soutenir ce décret.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: d'une part je suis patient au HFR, d'autre part j'étais ancien patron d'orthopédie à l'Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB).

Dans ce contexte-là j'ai dû utiliser un système particulier, en vigueur au HIB, et comme patient j'ai eu une expérience qui était relativement désagréable. Hospitalisé à l'hôpital de Riaz, j'ai eu une prise de sang et quand j'ai demandé à ce qu'on

compare cette prise de sang avec d'autres valeurs qui ont été faites au HIB, on m'a répondu qu'il n'y avait pas de possibilité de trouver les valeurs de laboratoire du HIB pour le HFR de Riaz. Il est actuellement difficile d'admettre que des éléments de dossiers médicaux ne soient pas transférables d'un hôpital à l'autre, d'un canton à l'autre d'ailleurs.

Le train du DEP est parti en 2015 de la Confédération. Nous sommes actuellement en 2018 et nous devons sauter dans le dernier wagon de ce train puisque nous avons déjà du retard. Les hôpitaux devaient normalement être à jour trois ans après l'introduction de cette loi, soit en 2018.

Mes craintes concernant le DEP, qui est naturellement une chose extrêmement utile, sont que ce DEP n'a de valeur que si tous les intervenants médicaux et paramédicaux interviennent et jouent le jeu de ce DEP. Ma crainte est également du point de vue de la confidentialité et je suis persuadé que certaines assurances vont trouver le cheval de Troie pour pouvoir pénétrer dans le fortin du DEP. Il y a des gamins qui se sont amusés à percer le système du Pentagone, je ne vois pas pourquoi les assurances ne s'amuse pas non plus à percer la confidentialité du DEP.

C'est avec ces considérations et d'entente avec mes collègues du groupe de l'Union démocratique du centre que nous allons entrer en matière.

**Schumacher Jean-Daniel** (PLR/FDP, FV). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts: je suis médecin. Je devrai peut-être, si je ne suis pas à la retraite, remplir tous ces dossiers pour les envoyer sur cette plateforme.

Cybersanté, c'est parti. C'est la Confédération qui l'a voulue et le canton de Fribourg doit y accrocher son wagon. Le décret qui concerne cet objet, cette somme de 5,5 millions environ, servira à construire une plateforme informatique pour accueillir les données médicales de tout un chacun qui sera patient et qui le voudra. Le concept cybersanté n'est pas une allégorie du patois vaudois, ni d'un idiome suisse alémanique. C'est un concept anglo-saxon, déjà bien développé aux Etats-Unis, et je vais dans mon petit exposé vous donner peut-être un peu d'enthousiasme pour ce projet et un moment vous donner «écoutez, on vous le vend un peu avec du sucre d'orge». Tout d'abord à quoi cela sert? Avoir une base de données extraordinaire et c'est la raison pour laquelle je soutiens ce projet. Cela va ouvrir une nouvelle phase de la médecine. C'est d'ailleurs pour cela que la Confédération y a mis beaucoup d'argent. On va pouvoir collecter des données. Imaginons, pour donner un exemple, que vous avez un cancer. On vous fait une image radiologique, on fait un screening de sang, on met votre patrimoine génétique dedans et on compare tout cela avec une immense base de données. Vous cliquez dessus et vous recevez votre pronostic et le traitement que vous devez avoir. C'est la médecine du futur, c'est la cybersanté.

On vous le vend actuellement en disant que c'est plus facile, une interface entre tous les acteurs de la santé. On a omis de parler de ce que cela va coûter. Cela va coûter très cher. Si j'ai quarante patients en une journée et que je dois prendre cinq minutes par patient pour mettre en ordre, imaginez ce que cela va coûter ou le nombre de patients que je verrai en moins.

Je suis propriétaire d'une carte Cumulus. Quand je passe à la Migros et que cela fait «tic tic» je sais que je vais récolter de l'argent et que je ne vais pas devoir payer à la Migros plus tard parce que j'ai donné des données. C'est important qu'on accepte que la cybersanté vienne en Suisse. La Suisse a d'excellentes données, elle peut être dans la pointe de cette médecine moderne qui sera le «docteur Google» du futur, mais veillez-vous aux garde-fous!

On a parlé du numéro AVS. Je ne crois pas que le numéro AVS pourra être utilisé pour cela. Chacun pourra avoir son numéro, chacun aura son dossier et il est clair qu'il ne faudra pas qu'il tombe entre de mauvaises mains. En Suisse ce n'est pas encore la mode, mais si vous allez aux Etats-Unis et que vous devez avoir un poste à responsabilité, on vous demande de montrer votre dossier médical et même s'il y a la protection des données, vous le présentez. C'est aussi quelque chose qui a une bonne et une mauvaise facette.

Tout de même, le parti radical, que je représente ici, accepte naturellement ce décret pour une vision de futur en vous demandant de mettre les garde-fous sur ce que cela va coûter et de faire en sorte que le patient, le citoyen, soit protégé.

—

## Election ordinaire

### Un membre du conseil de la HES-SO//FR

#### Discussion

**Le Président.** Nous procédons à l'élection d'un membre du conseil de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (HES-SO//FR) sur proposition des groupes en remplacement de M. Laurent Thévoz. Les membres sont en principe choisis parmi les membres de la délégation fribourgeoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste qui se fait à la majorité des bulletins valables. Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent une mention étrangère à la désignation du ou des candidats, le nom d'une personne qui n'est pas un député.

Les groupes proposent les candidatures de MM. Nicolas Pasquier et Daniel Bürdel.

Si le bulletin contient plus de noms que de personnes à élire, dans notre cas plus que un nom, les scrutateurs devront les tracer en commençant depuis le bas. J'ouvre la discussion

sur les candidatures à cette élection. M. Hubert Dafflon vous avez la parole.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous propose Daniel Bürdel, ici présent député.

Daniel Bürdel est directeur adjoint de l'Union patronale, député depuis 2015, membre de la CAE et membre de la Commission interparlementaire HES-SO. Daniel Bürdel a beaucoup d'expérience dans le lien entre l'étude et l'économie et c'est dans ce sens-là que sa candidature nous paraît plus qu'opportune. Vous allez me dire: pourquoi est-ce que le groupe démocrate-chrétien vient proposer quelqu'un alors que l'on va remplacer Laurent Thévoz du groupe Vert Centre Gauche? C'est que le seul parti non représenté dans ce conseil de la HES-SO//FR est le PDC. Il y a quatre représentants sauf le PDC et je trouve juste que nous prenions aussi un siège parmi ces quatre comme deuxième parti le plus important de cet hémicycle. Dans ce sens-là ce n'est que rétablir l'équilibre et nous n'avons rien contre Nicolas Pasquier qui est fort sympathique, mais néanmoins je dois dire qu'il faut à tout prix qu'on corrige à mon avis une injustice par rapport à notre parti qui est le seul non représenté dans ce conseil entre l'économie et les études. On vous propose un candidat bilingue, Singinois, Fribourgeois, qui est proche de l'économie et qui pourra au mieux défendre les intérêts. Merci de voter Daniel Bürdel!

**Rey Benoît** (VCG/MLG, FV). J'adore les réparations d'injustice du groupe démocrate-chrétien, c'est-à-dire qu'il faut exclure un autre parti. Merci cher collègue. C'est d'ailleurs l'habitude du groupe démocrate-chrétien de dire qu'il a droit à tout, les autres n'ont qu'à prendre les miettes qui restent. On l'a connu depuis de nombreuses années lorsqu'il y avait des présidences à succession dans ce parti. Je crois que c'est le moment de dire que vous n'êtes plus le premier parti, vous n'avez pas droit à siéger partout.

Je crois qu'il y a une proposition faite qui a une logique. En tant qu'ancien président de cette délégation à la HES-SO, je peux vous dire qu'il est nécessaire, pour aller défendre vis-à-vis des collègues des autres cantons romands, d'avoir les informations au minimum sur ce qui se passe dans le canton de Fribourg. Soyons logiques et mettons une personne qui a les informations nécessaires de cette Commission pour aller les défendre à l'extérieur.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Pour faire écho aux propos de M. Benoît Rey et surtout de M. Dafflon, je dirais que moi je soutiendrai toujours la présence d'un membre du groupe démocrate-chrétien dans les commissions ou organes où il n'est pas représenté le jour où le groupe démocrate-chrétien enlèvera de toutes les commissions les membres qui siègent en surreprésentation!

—

## Projet de décret 2018-DSAS-19

### Entrée en matière (suite)

**Mutter Christa** (VCG/MLG, FV). Je voulais encore dire par rapport à l'élection en cours que la CAE a soutenu la candidature de Nicolas Pasquier, si je ne me trompe pas.

Die Fraktion Mitte Links Grün hat die Botschaft zur Einführung des Patientendossiers mit regem Interesse behandelt. Sie findet die Einführung grundsätzlich wünschbar, warnt aber vor Datenschutzproblemen und mangelnder Information.

Das Patientendossier verspricht, dass jede Person ihre Gesundheitsdaten elektronisch selbst oder von einer Stelle ihrer Wahl verwalten lassen und entscheiden kann, wer auf welche Daten Zugriff hat. So weit, so schön. In der Realität frage ich mich, wie sorglos oder wie überfordert viele Menschen in der Verwaltung ihrer persönlichsten Daten sind. Hier bedarf es bei der Anwerbung neuer Nutzerinnen und Nutzer grosser Sorgfalt und eines erheblichen kommunikativen Aufwands – farbige Flyer im Wartezimmer und ein Infoabend pro Bezirk genügen nicht.

Wir haben aber grosse Bedenken in Bezug auf den Datenschutz. Im Patientendossier stehen die persönlichsten, sensibelsten Daten. Wenn wir sehen, wie Arztpraxen oder Spitäler heute mit elektronischen Daten umgehen, welche Pannen, Lecks, und Hackerangriffe mit Erpressungsversuchen es gegeben hat oder geben kann, dann ist jede erdenkliche Vorsichtsmassnahme gerechtfertigt. Dies ist in den Anforderungen des Bundes an das Patientendossier selbst offenbar korrekt geregelt. Doch laut Botschaft soll die AHV-Nummer als Schnittstelle bei der Übernahme der Daten von einem eHealth-Netzwerk zum anderen dienen. Die AHV-Nummer ist ein weit offenes Einfallstor für Missbräuche aller Art, da sie in vielen unsicheren Registern verwendet wird.

Eine Studie der ETH Zürich vom September 2017 zum Thema «Risikofolgenabschätzung zur Verwendung der AHV-Nummer als Personenidentifikator» zeigte diese Gefahren derart eklatant auf, dass die kantonalen Datenschutzbeauftragten gemeinsam und öffentlich warnten, die AHV-Nummer weiterhin zur Personenidentifikation zu gebrauchen. Wie man die Meinung dieser Spezialisten ausgerechnet im besonders sensiblen Bereich der Patientendaten ignorieren kann, finde ich unverständlich und beunruhigend.

Grundsätzlich verspricht das Patientendossier eine bessere Koordination, mehr medizinische Sicherheit, mehr Effizienz und deshalb Kosteneinsparungen. Doch diese Einsparungen kosten zuerst, und die Lösung mit verschiedenen Netzwerken verspricht viel bürokratischen Aufwand. Freiburg steigt sehr spät ins Boot, der Anschluss an das Romandie-Netzwerk «cara» scheint uns logisch. Ich denke, ein explizites *Merci beaucoup* an die Kantone Wallis und Genf ist angezeigt, pro-

fitieren wir doch gratis und franko von ihren Erfahrungen und ihrer Vorarbeit.

Die Fraktion Mitte Links Grün stimmt einstimmig für Eintreten auf das Dekret, wird dem Kredit zustimmen und die konkreten Arbeiten weiterhin interessiert verfolgen.

**Müller Chantal** (PS/SP, LA). Meine Interessen in dieser Sache: Ich bin immer noch Ärztin, aktuell im Kinderspital in Bern.

Stellen Sie sich vor, um eine Röntgenaufnahme für einen Patienten anzumelden, drucke ich das Pdf von der Homepage aus, schreibe von Hand, was ich möchte und faxe – ja, Sie hören richtig – das Ganze an die entsprechende Stelle. So 1990. Noch besser: Ich übernehme an einem Montagmorgen die Station und als Erstes muss ich bei den 4, 5 Patienten, welche über das Wochenende aufgenommen wurden, deren Diagnosen- und Medikamentenlisten hinterher telefonieren. Meistens dem Hausarzt, welcher mir die Infos – Achtung – selbstverständlich faxt, neuerdings meistens ein digitales Dokument, welches ich dann von Hand abtippen darf. Ich sage Ihnen, die grösste Zeitgewinnung als Arzt ist das Beherrschen des Zehnfingersystems. Dass da Informationen verloren gehen, nicht zum richtigen Zeitpunkt vorhanden sind, können Sie sich vorstellen. Das ist nicht nur mühsam, sondern auch gefährlich. Ich bin sehr für die Einführung des elektronischen Patientendossiers.

Natürlich sind das viele Daten und diese Daten sind wertvoll – im wahrsten Sinne des Wortes – und deren Verwaltung muss geregelt sein. Diese Daten sind auch, wie Herr Schumacher bereits erwähnt hat, eine grosse Chance für die Prävention oder bessere Behandlung von Krankheiten.

Betreffend Datenschutz: Es gibt da jemanden, welcher immer einige Zeit vor den Akteuren im Gesundheitssystem ganz genau weiss, wann beispielsweise eine Grippeepidemie losgeht: Google. Google kann ganz genau sagen, wann es losgeht. Symptome wie Fieber, Husten, Gliederschmerzen werden plötzlich massiv mehr gegooglet. Was Google mit diesen Daten macht, welche wir tagtäglich gratis und unbekümmert liefern – auch über unsere Gesundheit –, will ich gar nicht wissen.

**La Rapporteure.** Merci à tous les groupes qui se sont exprimés favorablement sur cet objet. On voit que les soucis de la confidentialité et de la protection des données demeurent dans tous les groupes ainsi que la manière dont les coûts vont être répartis lorsque le financement sera stoppé dès 2022.

Nous savons qu'un nouvel objet va nous être présenté en 2019 et ce sera le moment de s'exprimer, s'il nous convient ou pas. Il n'y a pas eu d'autres questions si ce n'est pourquoi nous n'avions pas déjà la deuxième partie du message au moment de traiter cet objet. Je laisserai M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement répondre.

Je n'ai pas d'autres commentaires.

**La Commissaire.** Je remercie tous les porte-parole qui se sont exprimés en faveur de ce décret. Effectivement il y a eu plusieurs questions sur la sécurité des ordonnances. Je vais peut-être rappeler deux éléments d'abord. Dans l'ordonnance fédérale on précise clairement que chaque communauté doit avoir un responsable de sécurité. La certification à laquelle devra répondre chaque communauté définit en détails les critères de la sécurité qu'il faut passer pour être certifié, et ce qui est prévu au niveau de la sécurité du DEP, c'est un niveau de sécurité bancaire. C'est aussi cela qui sera contrôlé lors de la certification. J'imagine, Mesdames et Messieurs les Députés, que vous êtes nombreux à faire tous vos paiements par voie bancaire.

M. Schoenenweid a évoqué la question du HFR qui devrait perdre 1 à 1,5 million. Je ne sais pas d'où sortent ces chiffres. Je ne les ai jamais entendus. Vous avez d'abord vu que le coût représente quasiment le coût annuel de la plateforme, donc je doute que le HFR soit le seul à payer ce coût en entier. Ensuite le HFR est représenté dans le comité de pilotage. Ce n'est pas une information qui a été remontée dans le comité de pilotage. Et puis rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, que le DEP va simplifier l'avis tant des hôpitaux que des médecins. Si je prends simplement la question de la lettre de sortie, l'hôpital fribourgeois fait une lettre de sortie par patient. Pour tous les patients qui auront un dossier il n'y aura plus besoin d'imprimer la lettre de sortie, de la mettre dans l'enveloppe, de coller, de payer le timbre et de l'envoyer. La lettre de sortie sera simplement déposée sur la plateforme. Il y a donc aussi du côté des fournisseurs de prestations une économie et une efficacité. C'est ce qui a été relevé par l'hôpital fribourgeois dans le cadre du comité de pilotage.

En ce qui concerne la question de la seconde partie du message, on a dit dans le message qu'on était en train de travailler sur la loi d'application. Ces questions sont en train d'être discutées. Nous reviendrons avec une loi pour régler ces questions. On n'aurait pas forcément eu besoin de venir devant le Grand Conseil avec le décret. On est encore dans les montants qui sont de la compétence du Conseil d'Etat. Simple-ment je ne pouvais pas, je ne voulais pas, sans en référer au Grand Conseil, décider d'adhérer à la communauté, ce qui implique des montants importants, et venir avec la loi l'année prochaine. C'est donc pour cela que le Conseil d'Etat a privilégié l'option de venir avec le décret devant le Grand Conseil, mais la deuxième étape se fera l'année prochaine.

En ce qui concerne la question du numéro AVS, je veux juste rappeler que le numéro AVS ne sera pas utilisé dans le dossier patient en tant que tel sur la plateforme. Ce qui sera utilisé est entre l'interfaçage des différentes plateformes pour s'assurer que les données d'Anne-Claude Demierre de la plateforme fribourgeoise cara soient bien connectées au dossier Anne-Claude Demierre sur la plateforme à Zürich si je dois aller à

Zürich et que j'ai des informations à Zürich. C'est connecté le bon patient entre les communautés, pas du tout dans les communautés.

Effectivement jusqu'à aujourd'hui, nombre de médecins, et c'est la grande majorité, travaillent par fax. Je veux juste signaler qu'à la fin de l'année, le fax c'est terminé, donc il faudra évidemment trouver d'autres solutions. Le DEP est une réponse aussi à cette partie-là.

M. le Député Zadory a donné un exemple de son cas entre le HIB et le HFR Riaz. C'est exactement pour éviter ce genre de problématique que nous ouvrons des DEP. C'est-à-dire qu'il y aura une plateforme avec un dossier Zadory dans lequel tant le HIB que le HFR Riaz pourront aller déposer les informations qui seront consultables par les deux hôpitaux, pour autant que M. Zadory ait donné son accord.

M. le Député Zadory a dit que nous étions en retard et que l'on aurait dû avoir des DEP en 2018. Ce n'est pas juste. La loi a été adoptée le 15 avril 2017 et elle donne un délai de trois ans pour que tous les hôpitaux ouvrent des dossiers DEP et soient sur cette plateforme, donc nous respectons tout à fait les délais donnés par la Confédération.

M. le Député Schumacher a évoqué la question des coûts qu'engendrera, pour le médecin, l'ouverture d'un DEP. Le coût que cela va générer pour le médecin est une question qui est actuellement en train d'être discutée au niveau fédéral. A voir s'il y aura dans le TARMED un point pour ouvrir les dossiers. Cette question reste encore ouverte.

Nous serons bien évidemment très attentifs à toutes ces questions de sécurité. Nous avons donc le niveau de sécurité bancaire, nous devons avoir un chargé de sécurité dans la plateforme. Nous savons que c'est une question délicate. L'ordonnance fédérale préconise aussi que toutes les données doivent être stockées en Suisse. C'est une chose claire au niveau fédéral.

Il est vrai qu'aujourd'hui nous sautons dans le train cara mais comme tous les autres cantons romands puisque c'est une communauté à laquelle adhèrent Genève, Vaud, Valais, Jura et Fribourg. Neuchâtel est actuellement en discussion mais il faut dire aussi qu'il profite de l'expérience que nous avons sur le dossier pharmaceutique partagé. C'est aussi une mise en commun des différentes expériences qui ont été menées dans les différents cantons.

Mesdames et Messieurs, je rappelle que ce dossier électronique du patient est extrêmement important en terme de politique sanitaire cantonale. Il s'agit vraiment de pouvoir aussi améliorer la coordination et la qualité des soins et c'est dans cette optique que je vous invite à entrer en matière sur ce décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.



## Lecture des articles

### ART. 1

**La Rapporteuse.** L'article 1 explique l'adhésion à la communauté cara. Nous allons donc bénéficier du travail qui a déjà été effectué par tous ces cantons et aucun coût d'entrée ne sera demandé au canton de Fribourg

> Adopté.

### ART. 2 ET 3

> Adoptés.

### ART. 4

**La Rapporteuse.** L'article 4 est l'article qui a causé le plus de soucis au sein de la commission. Le canton a joué un rôle d'initiateur et de coordinateur. Il prendra à sa charge les coûts techniques et organisationnels jusqu'en 2022. Les coûts annuels pour l'association intercantonale sont estimés à 6 640 752 frs en fonctionnement complet. Pour Fribourg cela correspond à 1 058 447 frs par année. S'ajoutent à cela des coûts au niveau cantonal liés à la mise en œuvre, à l'information aux patients, professionnels et institutions, conseils pour l'adaptation des processus métiers. Deux personnes totalisant 1,6 EPT travaillent actuellement sur ce projet. Il s'agit d'un montant qui équivaut à l'impulsion que le canton souhaite donner à ce projet.

> Adopté.

### ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture étant terminée, il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix sans opposition ni abstention.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas

(SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphanie (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 92.

## Postulat 2017-GC-184 Bruno Marmier/Sylvie Bonvin-Sansonnens Renforcer les mesures contre le harcèlement sexuel<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Je dois avouer que j'ai été particulièrement surpris par la réponse lacunaire du Conseil d'Etat à ce postulat et par la proposition de le rejeter. Elle va à l'encontre des développements actuels dans ce domaine.

Notre postulat comporte trois volets. Le premier concerne l'action de l'Etat comme employeur et l'action de l'Etat dans l'éducation. Pour ce premier volet la réponse du Conseil d'Etat est exhaustive, développée et argumentée, avec à l'appui les réponses aux questions déposées par les députées Schnyder et Garghentini. Pour ces réponses je remercie M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement.

Le deuxième et troisième volets relatifs à la mise en place au sein de la chaîne judiciaire fribourgeoise d'une formation pour la prise en charge des victimes de violences à caractère sexuel, ainsi qu'à la modernisation de notre législation sont totalement ignorés. En tout et pour tout une seule ligne pour nous dire «circulez, il n'y a rien à voir». Dans ce contexte je suis particulièrement surpris et déçu par l'absence de M. le

<sup>1</sup> Déposé et développé le 4 décembre 2017, BGC p. 3027; réponse du Conseil d'Etat le 18 juin 2018, BGC septembre 2018 pp. 3175ss.

Conseiller d'Etat Directeur de la sécurité et de la justice, qui ne s'intéresse manifestement pas aux questions de harcèlement sexuel. Cela est regrettable car il s'agit de questions essentielles, tant pour la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens que pour leur garantir à tous l'accès le plus élémentaire à la justice.

Ainsi vous vous trouvez devant nous, M<sup>me</sup> la Commissaire, seule femme du gouvernement, pour nous expliquer au nom du Conseil d'Etat que tout va bien dans le canton de Fribourg et que l'on ne peut pas faire mieux. Pourtant dans le domaine du harcèlement il existe de nombreuses mesures reconnues comme efficaces, qu'il est nécessaire d'en faire l'inventaire et d'étudier leur mise en œuvre dans le canton de Fribourg.

La Confédération a publié en octobre 2017 un rapport sur le harcèlement. Celui-ci recommande de généraliser et de pérenniser les méthodes éprouvées dans différentes régions. Comme le montrent plusieurs expériences, un rappel à l'ordre précoce de la personne harceuse par la police suffit dans bien des cas à faire cesser le harcèlement.

Au niveau du soutien aux victimes, faciliter l'accès aux centres de conseils qui offrent des informations et un encadrement ciblé ont donné des résultats probants.

Il serait donc intéressant de savoir dans quelle mesure il est possible de développer la mission préventive de la police et si une adaptation de la base légale cantonale est nécessaire. Il est également essentiel de mettre en place un service spécialisé pour soutenir les victimes de harcèlement ou de donner les moyens nécessaires aux services existants, sur le modèle par exemple de la Fachstelle Stalking de la Ville de Berne. Comme déjà mentionné, l'offre existe pour les employés de l'Etat, mais elle est insuffisante pour le reste de la population. De manière exemplaire vous avez, M<sup>me</sup> la Commissaire, présenté il y a quelques jours un concept de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille. Celui-ci est composé de trente-trois mesures qui portent respectivement sur les victimes, les auteurs, les enfants, la prévention auprès des jeunes, la formation des professionnels, la sensibilisation du milieu de la justice, la pérennisation, l'information à la gestion de la menace.

Par le biais de ce postulat, nous vous demandons la même approche globale, systémique et pluridisciplinaire pour les questions de harcèlement. Il y a d'ailleurs probablement des synergies entre les deux problématiques.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous invite à transmettre ce postulat afin que soit étudié dans notre canton de Fribourg comment l'on peut renforcer les mesures contre le harcèlement sexuel, comment l'on peut améliorer la prévention et comment l'on peut renforcer la législation en la matière.

**Chardonnens Jean-Daniel** (UDC/SVP, BR). Le postulat pour renforcer les mesures contre le harcèlement sexuel a retenu toute notre attention.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est très sensible à ce fléau et nous invitons le Conseil d'Etat à poursuivre sa lutte au travers de la prévention, de la formation et de la répression, tel que décrit dans son message. Nous considérons qu'il est prioritaire d'informer et de rassurer les victimes pour qu'elles osent se manifester auprès de l'autorité, afin que les coupables soient traqués et punis.

Avec cette volonté de justice, nous avons été convaincus par la réponse du Conseil d'Etat, qui a prévu de nombreuses mesures pour combattre ces agissements abjects.

Avec ces considérations et ce constat, le groupe de l'Union démocratique du centre va rejeter à l'unanimité ce postulat.

**Glasson Benoît** (PLR/FDP, GR). Je parle au nom du groupe libéral-radical.

Le postulat déposé dans le but de renforcer les mesures contre le harcèlement sexuel est le résultat de témoignages d'événements vécus régulièrement par plusieurs personnes dans notre société. Les postulants souhaitent la mise en place d'une campagne de sensibilisation contre le harcèlement sexuel au sein des services de l'Etat, mais également à destination du grand public et des écoles. La mise en place d'une formation pour la prise en charge des victimes au sein de la chaîne judiciaire fribourgeoise ainsi qu'une démarche auprès de la Confédération pour renforcer la législation contre ces violences fait aussi partie de leurs priorités.

Dans sa réponse le Conseil d'Etat énumère les divers services qui s'occupent de la prévention d'abus sexuels ou de la prise en charge de personnes abusées. Au sein des services de l'Etat, le système de personnes de confiance à l'écoute des victimes ainsi qu'un processus d'information aux nouveaux collaborateurs ou collaboratrices a été instauré. Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille propose sur demande des présentations de la thématique et organise des actions de sensibilisation auprès des entreprises privées. Le Centre fribourgeois de santé sexuelle s'occupe de la prévention des abus sexuels ainsi que de l'éducation sexuelle dans les écoles fribourgeoises. La police et la justice se sont également formées pour la prise en charge des victimes.

Le groupe libéral-radical trouve que la réponse du Conseil d'Etat est complète, mais par souci de bien faire demande qu'un contrôle de bon fonctionnement des institutions précitées soit effectué régulièrement. Le groupe libéral-radical rejette ce postulat et vous demande d'en faire de même.

**Gamba Marc-Antoine** (PDC/CVP, FV). Je m'exprime au nom de mon groupe. Le groupe démocrate-chrétien a analysé ce postulat avec attention. Ce postulat de M<sup>me</sup> Bonvin-

Sansonnens et de M. Marmier traite un sujet difficile, complexe de la vie en société.

Nous avons certainement tous été confrontés à ces situations de harcèlement sexuel, principalement les femmes, parfois les hommes, de tous les âges, dans divers milieux, comme la rue, le travail, l'école, le sport ou la famille. Le harcèlement sexuel n'est pas le mobbing et pas non plus le viol. Certains peuvent néanmoins être accusés de tous ces actes. L'affaire Weinstein a permis la prise de conscience globale, voire mondiale du problème. Le savoir, l'âge ou la hiérarchie ne doivent pas être un pouvoir de domination quelconque. Il ressort souvent dans ce domaine que l'éducation au sens large est primordiale, à l'école mais aussi dans les entreprises et dans les familles. Beaucoup d'entreprises et organes publics ont pris des mesures internes pour diminuer le harcèlement.

Comme médecin je désire vous signaler que nous devons être tout particulièrement attentifs et nous appelons, lors de nos consultations délicates une personne comme témoin. Nos pratiques de médecins généralistes sont confrontées à des patientes ayant vécues des harcèlements, du mobbing et parfois des viols. Ces situations sont intolérables et nous nous engageons par notre écoute attentive à trouver des solutions, les meilleures. Je profite pour remercier du fond du cœur la LAVI et espacefemmes qui nous aident beaucoup.

A l'inverse, des femmes ont signalé aussi que la société ne devait pas faire du harcèlement sexuel un fourre-tout et exagérer les accusations injustes.

Le groupe démocrate-chrétien pense comme le Conseil d'Etat qu'il est préférable de rejeter ce postulat, car les structures et les dispositions cantonales actuelles suffisent et qu'il ne faut pas les augmenter. Je cite: «L'important est de rester attentif à leur application». Je terminerai en disant que Barbara écrit des chansons fantastiques sur ce sujet.

**Savoy Philippe** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance du postulat de nos collègues Bonvin-Sansonnens et Marmier et les remercie pour leurs questions quant à ce qui relève de l'intolérable dans notre société, au milieu de nombreux autres domaines, le harcèlement. Bien entendu que notre groupe condamne avec la plus grande fermeté ce qui relève du harcèlement en général et du harcèlement sexuel en particulier.

Le groupe socialiste remercie donc le gouvernement pour ce qui a déjà été entrepris depuis 1998. La mise sur pied récente de l'ordonnance sur la gestion et prévention des conflits et du harcèlement (OHarc) en est l'acte le plus visible. Cette ordonnance est particulièrement active dans le domaine de la prévention des conflits, mais place également son énergie dans tout ce qui touche au harcèlement. En son sein, il est particulièrement nécessaire de poursuivre les formations obligatoires pour les cadres supérieurs et intermédiaires. La qualité de l'environnement humain sur le lieu de travail est

le premier fondement d'une possible absence de harcèlement. Pour ce qui est des volets éducation, justice, prise en charge des victimes et renforcement de la législation, le gouvernement a été actif depuis de nombreuses années.

Notre groupe est partagé quant à la prise en considération de ce postulat, les uns considérant qu'il faut rester vigilant mais que dans ce dossier le gouvernement semble l'être, les autres estimant qu'il faut faire davantage et donc mettre toujours la lumière sur ces actes intolérables qu'il faut prévenir, accompagner et condamner.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Je vais vous dire franchement, je n'aime pas parler de harcèlement sexuel. Je n'aime pas parler de cela parce que je ne veux pas que l'on dise de moi que je suis quelqu'un de coincé et qui n'a aucun sens de l'humour. C'est ce qu'on dit aujourd'hui en tout cas aux femmes quand on veut minimiser le problème. Mais vous les hommes vous n'aimez pas non plus quand on parle de harcèlement sexuel parce que les hommes ne veulent pas être soupçonnés d'être lourds, irrespectueux, pervers, voire agressifs car c'est une forme d'agressivité. Vous et moi nous n'aimons pas en parler et visiblement le Conseil d'Etat n'en a pas tellement envie non plus. Il faudra pourtant bien qu'on en parle car c'est un problème réel, vérifié, aussi dans notre canton. Les organisations en charge de la protection des femmes nous l'ont encore confirmé lors de la préparation de cette intervention.

J'ai deux filles et j'aimerais pouvoir leur dire que les responsables politiques ont entendu les craintes et les questions exprimées ces derniers mois dans le monde, mais aussi ici dans le canton de Fribourg. J'aimerais pouvoir leur confirmer que suffisamment de mesures, de préventions, de protections, voire de punitions quand c'est nécessaire, ont été mises en place. Car aujourd'hui je dois vous le dire franchement, nous n'en sommes pas vraiment sûrs.

En ce sens la réponse du Conseil d'Etat reste pour moi absolument insuffisante. C'est pourquoi nous estimons que le postulat est nécessaire et je vous invite à le soutenir.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Le Conseil d'Etat estime, comme tous les intervenants ce matin, que le harcèlement sexuel est absolument inacceptable et que tout doit être mis en place pour lutter contre ce harcèlement. Tout doit être mis en place aussi pour sensibiliser, informer et c'est ce que le Conseil d'Etat fait depuis de nombreuses années. En commençant, d'une part, dès le plus jeune âge avec des mesures – et vous avez vu dans les réponses aux questions Erika Schnyder, Nicole Lehner et Giovanna Garghentini que nous avons des mesures de prévention de 0 à 4 ans – et ensuite à l'école par le biais de la sensibilisation-information des enseignants par l'intervention du Centre d'éducation sexuelle, puis pour les jeunes avec REPER et les différentes associations et enfin par le biais de projets qui sont mis aussi à l'école au niveau secondaire II.

C'est faux de dire que le Conseil d'Etat ne veut pas parler de ces questions-là puisque le Conseil d'Etat vient d'adopter une ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail et les harcèlements sexuels étaient un thème discuté au Conseil d'Etat par rapport à ce qui a été mis en place. C'est cinq personnes au Centre Espace et Compétences au SPO qui sont à disposition des collaborateurs et collaboratrices pour soutenir, conseiller, première étape informelle le cas échéant, ensuite dans une étape ou une voie formelle si la procédure doit se poursuivre. Dans ce cadre-là une commission a été nommée, quatre avocats ont aussi été nommés et peuvent donner des conseils aux personnes qui s'adressent au Centre Espace et Compétences.

L'ensemble des chefs de services de l'Etat de Fribourg seront formés à ces questions-là dans un délai de deux ans sauf erreur. C'est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur. Nous n'avons pas rien fait. Nous nous sommes appuyés sur les personnes de confiance qui nous avons déjà à l'Etat de Fribourg pour construire ce dispositif. Le BEF est à disposition de l'ensemble des Fribourgeoises et Fribourgeois qui souhaitent être conseillés et soutenus en cas de harcèlement sexuel. Vous avez donc vu dans la réponse que depuis l'affaire Weinstein il y a eu des personnes qui se sont adressées au centre. Régulièrement et chaque année il y a des personnes demandant un soutien et un conseil sur ces questions de harcèlement sexuel. C'est vraiment une thématique extrêmement importante. La Direction de la sécurité et de la justice a mis dans la réponse que les professionnels de la police et de la justice se sont spécialisés et sont formés pour la prise en charge de victimes de violences à caractère sexuel.

M. le Député Marmier a évoqué tout à l'heure le lien avec le concept de lutte contre la violence conjugale. Il y a effectivement un lien fort puisque parmi les trente-trois mesures nous avons des mesures qui concernent évidemment aussi cette question de harcèlement sexuel, dont les questions de sensibilisation pour les enfants mais aussi de sensibilisation pour les jeunes. Nous avons une mesure spécifique pour sensibiliser les jeunes dans leur première relation de couple à cette question d'égalité et de respect homme-femme. Il y a aussi toute la question évidemment importante du médecin légiste qui sera engagé au HFR pour les constats. C'est une mesure extrêmement importante qui permet aussi aux personnes ensuite d'avoir des constats coups et blessures qui soient remplis de la manière la plus juste possible pour permettre à la personne de faire respecter tous ses droits.

Beaucoup de choses sont faites. Nous allons faire le lien avec le concept de violence conjugale dans les mesures de prévention. Le Conseil d'Etat est très attentif à la situation puisque chaque année la Commission de surveillance en matière de harcèlement psychologique et sexuel sur le lieu de travail rend un rapport au Conseil d'Etat. Nous prendrons des mesures si nous voyons que nous devrions renforcer le dispositif. Nous sommes également aussi attentifs à ce qui se passe avec le BEF,

s'il devait y avoir là aussi plus de personnes qui s'adressent pour pouvoir attribuer le personnel nécessaire.

En vous réaffirmant Mesdames et Messieurs que le Conseil d'Etat prend très à cœur cette question de harcèlement sexuel – il est inacceptable et nous devons toutes et tous le condamner et prendre des mesures de sensibilisation et de lutte contre ce phénomène, ce que nous faisons par les différents services de l'Etat –, je vous invite à rejeter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 49 voix contre 30. Il y a 6 abstentions.

> Cet objet est ainsi liquidé.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 30.*

#### *Ont voté non:*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gallay Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 49.*

#### *Se sont abstenus:*

Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG). *Total: 6.*

## Requête 2018-GC-135 de la Commission de justice

### Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2018-GC-134<sup>1</sup>

#### Prise en considération

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). La Commission de justice a déposé le 29 août 2018 une motion demandant l'institutionnalisation d'une structure de type Point Rencontre. Cette motion fait aussi suite notamment à la question écrite déposée le 12 mars 2018 par nos collègues André Schneuwly et Bernadette Mäder-Brühlart dont la réponse n'a pas encore été transmise aux députés.

La Commission de justice demande que cette motion soit traitée selon la procédure accélérée afin d'avoir une réponse rapidement et de pouvoir la prendre en considération au mois de novembre prochain.

Cette motion fait donc suite aux difficultés que rencontre l'association privée Point Rencontre depuis quelque temps. Il semble que cette association ne dispose pas des moyens et infrastructures suffisants pour faire face de manière adéquate à l'importante tâche publique qui lui est confiée et qui consiste à offrir une structure adéquate et sécurisée pour que le droit de visite lors de séparations compliquées puisse s'exercer en toute sécurité.

Aujourd'hui la structure Point Rencontre a environ neuf mois de retard, ce qui signifie que des enfants ne peuvent plus voir leur père ou leur mère durant une telle période. Cela est absolument inacceptable et contraire au droit de la famille au niveau fédéral qui place le bien de l'enfant au centre des préoccupations.

Il y a donc une urgence à ce que cette situation s'améliore, raison pour laquelle la Commission de justice vous demande de voter l'urgence pour cette motion.

**Mäder-Brühlart Bernadette** (*VCG/MLG, SE*). Bereits im Dezember letzten Jahres haben mich Vereinsverantwortliche des Point rencontre auf ihre prekäre Situation aufmerksam gemacht, welche bereits seit über 5 Jahren besteht. So musste zum Beispiel gerade das erfolgreiche Pilotprojekt Passage, welches die Übergabe der Kinder an den besuchsberechtigten Elternteil zu garantieren hatte, wegen fehlenden Finanzen eingestellt werden, obwohl der Bedarf nach wie vor gross ist.

Nach einer Besprechung mit Frau Staatsrätin und dem zuständigen Chefbeamten vom 2. März habe ich mit Kollege André Schneuwly am 12. März eine parlamentarische Anfrage eingereicht mit dem Ziel, auf die dringendsten Probleme des Point Rencontre auf politischer Ebene aufmerk-

sam zu machen und so die begleiteten Besuchstage auch in Zukunft sicherzustellen, umso mehr als es sich hierbei um einen gesetzlichen Auftrag handelt. Leider warten wir bis heute auf eine Antwort auf diese parlamentarische Anfrage. Es ist wohl ein Zufall, dass es heute auf den Tag genau 6 Monate her ist, seit wir diese Anfrage eingereicht haben.

In der Zwischenzeit kämpft der Verein Point rencontre weiter gegen seine prekäre Situation, sei dies in finanzieller Hinsicht, sei dies bezüglich der Suche nach einer adäquaten Lokalität. 50 Institutionen haben sie in der letzten Jahren kontaktiert, ohne Erfolg. Vermehrt müssen jetzt auch Mitarbeitende des Jugendamtes Familien im Sinne des Point rencontre begleiten, dies obwohl ihnen bereits ohne diese zusätzliche Aufgabe Ressourcen fehlen, wie uns allen bekannt ist.

Aus diesen Gründen – und es gäbe noch viel mehr zu sagen – unterstützt die Fraktion Mitte Links Grün mit voller Überzeugung und einstimmig die Dringlichkeit dieses Mandates. Und ich bitte Sie sehr, wertere Kolleginnen und Kollegen, der Dringlichkeit ebenfalls zuzustimmen.

**Rey Benoît** (*VCG/MLG, FV*). Je prends la parole à titre personnel et déclare mes liens d'intérêts. J'étais membre fondateur et premier président du Point Rencontre qui a été créé le 14 décembre 1993.

Depuis sa création, cette structure s'est voulue simple, efficiente et a essayé de travailler dans des lieux existants avec ce que l'on a appelé des bénévoles professionnels. Cette situation a engendré des complications au niveau du financement. Bien évidemment le canton de Fribourg a soutenu cette structure, a augmenté ses subventions par le biais du service d'aide à la jeunesse et a essayé de répondre aux besoins. Aujourd'hui la situation n'est plus acceptable et plus possible, d'une part à la suite de l'abandon du CIS (Centre d'intégration professionnelle) où avaient lieu les visites, qui offrait un cadre idéal, d'autre part, avec des situations de difficultés de paiement et d'un adjoint de direction et des collaborateurs directs.

Je ne vais pas aller plus loin dans l'argumentation mais souligner que ce Point Rencontre est essentiel au fonctionnement. La situation est urgente. En comparaison intercantonale, il est peu soutenu. Je rappelle que Vaud, Genève et le Valais, avec 65% du côté du canton et 35% du côté des communes, soutiennent cette structure. Il est nécessaire que le canton de Fribourg fasse de même et il est nécessaire que nous en décidions rapidement, raison pour laquelle je vous demande de soutenir cette urgence.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). Je n'avais pas prévu de m'exprimer, mais je pense qu'effectivement nous avons une urgence. Je m'exprime à titre individuel et déclare mon lien d'intérêt: je suis juge assesseur à la Justice de paix de la Broye et je suis régulièrement confrontée à des situations qui nécessitent le Point Rencontre.

<sup>1</sup> Dépôt de la requête le 11 septembre 2018, BGC p. 3204. Dépôt et développement de la motion 2018-GC-134 le 12 septembre 2018, BGC pp. 3203ss.

Quand nous avons enfin réussi à mettre papa et maman plus ou moins d'accord, quand nous avons enfin pu passer au-delà de la crise, eh bien c'est urgent de pouvoir mettre en place le Point Rencontre. C'est impossible à dire à des gens qui sont en pleine crise, en pleine colère, qu'il faut attendre onze mois pour pouvoir concrétiser. Ces délais d'attente prêteraient à chaque fois des enfants. C'est difficilement acceptable. L'urgence est donc là. Les difficultés du personnel et des locaux sont connues.

Je vous remercie donc d'accepter cette urgence et puis nous pourrions assez vite donner des moyens à quelque chose qui fonctionne bien. Merci pour les enfants.

**Collaud Romain** (PLR/FDP, SC). Cette requête est importante, voire même ultra importante. Nous parlons là d'enfants, de parents qui, en raison d'aléas malheureux, sont privés de visite. C'est malheureusement une situation qui peut arriver à chacun d'entre nous et il est primordial d'agir rapidement. Le groupe libéral-radical vous invite donc à soutenir cette urgence.

- > Au vote, la demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2018-GC-134 est acceptée par 86 voix sans opposition et 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat en vue d'une prise en considération de la motion à la session de novembre 2018.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa

(FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 86.*

#### *S'est abstenu:*

Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 1.*

## **Motion 2017-GC-189 Bertrand Morel/Christian Ducotterd** **Modification de la loi sur le personnel de l'Etat (Art. 128a LPers – Contribution FEDE)<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Morel Bertrand** (PDC/CVP, SC). Nous maintenons qu'il n'est pas normal qu'un collaborateur de l'Etat doive réagir pour ne pas payer une contribution de solidarité à une association de droit privé, la FEDE, dont il ne fait même pas partie, et au processus décisionnel auquel il ne participe donc pas.

Dans sa réponse le Conseil d'Etat nous dit que la volonté du législateur de l'époque était de renforcer le rôle de la FEDE en tant qu'association faitière, en tant qu'interlocuteur privilégié et fiable, et que la suppression du prélèvement automatique de la contribution entraînerait selon la plus haute vraisemblance la disparition de la FEDE. Nous entendons le Conseil d'Etat. Il n'est bien évidemment pas dans notre intention de faire disparaître un interlocuteur dit «privilegié et fiable» au profit d'autres associations comme par exemple le syndicat des Services publics (SSP), dont les arguments principaux dans le cadre des négociations sont généralement les manifestations et la grève. Pour exemple le SSP appelle déjà à une manifestation le 20 septembre prochain sur la question des prestations et du financement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, ce alors même que des négociations sont en cours dans le cadre de la pré-consultation. Aussi afin d'éviter la disparition de cet interlocuteur qu'est la FEDE, qu'on nous dit être «privilegié et fiable» et en espérant qu'elle le restera – sinon nous reviendrons –, nous retirons notre motion. Nous nous réservons aussi le droit de revenir avec celle-ci si la contribution de solidarité devait contre toute attente être partagée avec le SSP, comme celui-ci le revendique.

Nous relevons enfin que tout en retirant notre motion nous invitons évidemment le Conseil d'Etat, dans le cadre de la

<sup>1</sup> Déposée et développée le 18 décembre 2017, BGC p. 3029; réponse du Conseil d'Etat le 18 juin 2018, BGC septembre 2018 pp. 3181ss.

révision de la LPers, à chercher à renforcer le rôle de son interlocuteur dit fiable qu'est la FEDE autrement que par le prélèvement automatique d'une contribution sur le salaire de ses collaborateurs.

- > Cette motion est retirée.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

## **Motion 2017-GC-186 Bruno Marmier/Laurent Dietrich**

### **Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (art. 8 et 9 – exonération des communes)<sup>1</sup>**

#### Prise en considération

**Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne et membre du comité de l'agglomération de Fribourg.

Au nom des motionnaires, M. le Député Laurent Dietrich et moi-même, je remercie le Conseil d'Etat pour sa prise de position favorable à la motion. Il est intéressant de constater que Fribourg est le canton le plus restrictif en matière d'exonération des communes. Cet état de fait doit nous faire réfléchir: comment se fait-il qu'ici, cantons et communes se compliquent la vie à ce point sans qu'il n'y ait aucun bénéfice pour la population?

Même si les montants en jeu sont peu importants comme l'explique le Conseil d'Etat dans sa réponse, le canton est milliardaire alors que les communes sont majoritairement endettées.

De plus, il n'est pas impossible qu'à l'avenir, au gré des fusions et des réorganisations territoriales, les communes soient plus souvent qu'aujourd'hui amenées à acheter des bâtiments déjà existants. Cette motion leur permettra de conserver cet argent dans la caisse communale.

Avec ces quelques considérations je vous invite à accepter la motion dans la version remaniée par le Conseil d'Etat.

**Piller Benoît** (*PS/SP, SC*). L'idée d'exonérer les communes des droits de mutation n'est pas mauvaise en soi. A l'heure où la future probable mise en place de la réforme de l'imposition des entreprises laisse présager d'énormes diminutions de rentrées fiscales, soulager un peu les communes sera toujours bienvenu, même si les chiffres mentionnés dans la réponse du Conseil d'Etat restent évidemment modestes.

La proposition des motionnaires qui parlent d'exonération pour les immeubles affectés à l'exécution des tâches qui leur sont dévolues par la loi nous laisse songeurs. Qu'est-ce qu'une tâche dévolue par la loi? Et par quelle loi? Nous avons souvent dans ce Parlement abordé la question de la politique foncière active. Dès lors l'achat d'un immeuble destiné à l'habitation fait-il partie des tâches communales? A ce cadre posé par les motionnaires, le groupe socialiste préférera l'énoncé du Conseil d'Etat, soit des immeubles directement affectés à des fin publiques.

Venons maintenant à la conclusion. Le Conseil d'Etat nous avait habitués à des prises de position plus claires. On accepte, on rejette ou on fractionne? La conclusion parle d'une acceptation en version modifiée. Certes, en cas d'acceptation nous pourrions rediscuter de la formulation de la loi, mais nous aurions souhaité pour un sujet aussi complexe une conclusion plus détaillée.

Avec ces considérations le groupe socialiste acceptera cette motion.

**Brodard Claude** (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a examiné la motion déposée par nos collègues et conseillers communaux Marmier et Dietrich au sujet de la modification de notre loi sur les droits de mutation.

De façon générale notre parti est favorable à une égalité de traitement en matière de droit de mutation, que l'acquéreur soit privé ou public. Nous comprenons toutefois que les collectivités publiques puissent bénéficier d'exonérations fiscales lorsque les biens sont dévolus à des tâches relevant de la force publique. Dans ce contexte-là, le groupe libéral-radical est d'accord avec la réponse du Conseil d'Etat: oui à l'exonération en faveur des communes, associations de communes et agglomérations pour les achats d'immeubles dévolus aux tâches publiques, non à une exemption générale des droits en faveur des communes et non à des exonérations en cas d'achat d'immeubles de placement et de rendement et imposition aussi si l'immeuble acquis par la commune n'a pas d'affectation immédiate.

Notre groupe soutiendra donc cette motion dans la version remaniée et précisée par le Conseil d'Etat.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Tout a été dit par rapport à cette motion. Le groupe de l'Union démocratique du centre en a évidemment pris connaissance et nous vous invitons également à l'accepter dans le sens du Conseil d'Etat.

**Butty Dominique** (*PDC/CVP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Romont et président de l'Association des communes fribourgeoises.

La motion déposée par les députés Dietrich et Marmier va dans le bon sens. Le groupe démocrate-chrétien tout comme le Conseil d'Etat et le club des communes approuvent cette modification de la loi pour les raisons développées dans la

<sup>1</sup> Déposée et développée le 13 décembre 2017, BGC p. 3028; réponse du Conseil d'Etat le 18 juin 2018, BGC septembre 2018 pp. 3177ss.

réponse du Conseil d'Etat. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce genre d'objets pour les immeubles concernés par la création de l'organisme autonome de promotion économique pour la politique foncière active.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je crois que tout a été dit puisque tous les députés qui se sont exprimés sont d'accord avec la proposition du Conseil d'Etat, respectivement la version du Conseil d'Etat, selon laquelle il y a exonération «si l'immeuble est directement affecté à des fins publiques» en lieu et place de celle des motionnaires qui précisait «si l'immeuble est affecté à l'exécution d'une tâche imposée par la loi». Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion, dans la version remaniée par le Conseil d'Etat, est acceptée par 91 voix sans opposition; il n'y a pas d'abstention.
- > Cette motion est ainsi renvoyée au Conseil d'Etat pour élaboration d'un projet de loi dans le délai d'une année.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chasot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katha-

rina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 91.

## Réception de Mathilde Gremaud

**Le Président.** Comme je vous l'ai annoncé hier après-midi, nous avons l'honneur et le plaisir de saluer chez nous Mademoiselle Mathilde Gremaud. Vu que l'on a été très sportif ce matin, j'espère qu'elle est déjà là et je la prie d'entrer dans la salle (*applaudissements*).

Chère Mathilde, J'ose par rapport à votre âge vous appelez comme cela. Chère Mathilde, c'est pour nous un honneur et un plaisir de pouvoir vous accueillir ici dans la salle du Grand Conseil et de vous féliciter encore une fois de vive voix pour l'exploit réalisé à Pyeongchang en février passé.

Comme vous pouvez l'imaginer, il est très rare que nous ayons la possibilité de saluer une médaillée olympique chez nous, ce qui nous fait bien évidemment très plaisir. Par contre, différentes thématiques qui vous concernent ou qui vous ont concernée sont de temps en temps à l'ordre du jour de notre assemblée. Je ne parle pas forcément des questions de l'école obligatoire que vous avez fréquentée dans notre canton ou des transports publics que vous avez certainement régulièrement empruntés. Ce qui me vient plutôt à l'esprit, ce sont les installations de remontées mécaniques, sachant que c'était à La Berra que vous avez fait, à deux ans, vos premiers essais sur les skis, une station qui est donc très bien représentée au sein de notre Parlement, signal remarquable de l'importance de nos stations de ski de proximité pour les jeunes de notre canton. Aujourd'hui vos terrains d'entraînement sont plutôt de l'autre côté de l'Atlantique ou sur nos glaciers, mais j'espère que vous avez quand même gardé un bon souvenir de nos stations et que vous y revenez de temps à autre.

Autre élément que notre Parlement a également eu à l'ordre du jour, c'est la combinaison d'une formation et d'une carrière sportive. Vous avez choisi le chemin vers Engelberg où vous aviez à l'époque trouvé les meilleures conditions afin de concilier la vie de sportive et le suivi d'une formation. Bien évidemment notre canton ne pourra pas offrir les mêmes possibilités dans toutes les différentes disciplines sportives, mais votre exemple nous démontre l'importance de cette possibilité pour les jeunes sportifs.

Sur votre site internet j'ai pris connaissance de vos points forts. A part que vous vous décrivez comme une fille motivée, pleine d'ambitions et de rêves, vous énumérez comme points forts la passion, la détermination, la simplicité. De jolies points forts. Je trouve que vous avez ainsi pas mal de points communs avec un bon politicien. Nous, parlementaires, devrions aussi être passionnés et déterminés pour la bonne



cause publique, mais simples? Mesdames et Messieurs? Je vous laisse, Mathilde, deviner ce qui n'est probablement pas toujours le cas chez les politiciens.

Personnellement vous m'avez impressionné par votre effort, sachant qu'en mars 2017 vous avez subi une grave blessure et que ce n'était pas du tout sûr que vous puissiez disputer les Jeux Olympiques. Remise sur les skis en octobre 2017 et médaillée d'argent en février 2018 dans la première compétition après la blessure: cela démontre la volonté dont vous avez fait preuve à votre jeune âge, si vous me permettez de le dire ainsi. Je trouve que vous avez démontré d'une manière impressionnante ce que l'on arrive à faire avec de la volonté et du travail.

Pour cela et pour votre carrière jusqu'ici, j'aimerais au nom du Grand Conseil encore une fois vous féliciter, vous remercier de votre passage chez nous et vous souhaiter beaucoup de succès, de satisfaction et surtout de plaisir pour la saison et les années à venir. Merci et félicitations!

*Mathilde Gremaud est fleurie par le président du Grand Conseil.*

Dans le même esprit, j'aimerais encore féliciter M. Romain Collaud – pas le nôtre parce qu'il n'a pas le gabarit nécessaire – mais le jeune lutteur qui a remporté le titre de roi des jeunes à la Fête fédérale, à Landquart.

—

## Clôture de la séance

**Le Président.** Nous sommes arrivés au terme de notre séance d'aujourd'hui. Je vous rappelle que le club sport va siéger en présence justement de Mathilde Gremaud.

Je rappelle au Bureau la séance de demain matin 7h30, et je donne rendez-vous à l'ensemble des députés demain matin 8h30 pour la prochaine séance.

Je vous souhaite un bon après-midi et je lève la séance.

—

## Elections ordinaires

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Un membre de la Commission des pétitions en remplacement de Nicole Lehner-Gigon

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 29; nul: 1; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élu *M. Armand Jaquier* par 50 voix.

M. Pierre Mauron a obtenu 12 voix. Il y a 6 voix éparses.

### Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP HES-SO

Bulletins distribués: 91; rentrés: 88; blancs: 3; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Nicolas Pasquier* par 82 voix.

Il y a 3 voix éparses.

### Un membre du conseil de la HES-SO//FR

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blanc: 0; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Nicolas Pasquier* par 58 voix.

M. Daniel Bürdel a obtenu 41 voix.

### Un scrutateur ou une scrutatrice

Bulletins distribués: 96; rentrés: 84; blancs: 5; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élue *M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez* par 76 voix.

Il y a 3 voix éparses.

—

> La séance est levée à 11h35.

*Le Président:*

**Markus ITH**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*